

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2017

La séance est ouverte à 18 heures 10, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers Collègues, je vais procéder à l'appel, en attendant que les retardataires qui pensaient que c'était à 20 h 30 arrivent.

Mme AMALRIC Catherine : présente

Mme APCHIN Ginette : présente à partir de 18 h 40, est arrivée en séance pendant l'intervention liminaire de M. le Président Jacques MÉZARD

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent

Mme BENECH Valérie : présente à partir de 18 h 40, est arrivée en séance pendant l'intervention liminaire de M. le Président Jacques MÉZARD

Mme BENITO Patricia : présente

Mme BIGEON Michèle : présente

M. BRUEL Jean : présent

Mme BRUGERON Angélique : présente

M. BRUNEAU Alain : présent

Mme CHASTEL Christelle : absente, représentée par M. Jean-Luc LENTIER arrivé en séance à 20 h 20

M. CHAUSI Serge : présent

M. CHAUSY Jean-Marie : présent

M. CORNET Roland : présent

Mme COSTES Josiane : présente

M. COUDON Alain : présent

Mme COURCHINOUX Agnès : présente

M. CRUEGHE Thierry : présent

M. DABERNAT Jean-Pierre : présent

M. DAIX Christian : absent, représenté par M. Jean-Antoine MOINS

M. DALL'AGNOL Xavier : présent

M. DELAMAIDE Charly : présent

Mme DELPUECH Geneviève : présente

M. DELPUECH Guy : présent

M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : présent

Mme FLEY Claudine : présente

M. FLORY Daniel : présent

M. FRÉCHOU Stéphane : présent

Mme GARDES Nathalie : présente

M. GASTON Christian : présent

Mme GINEZ Bernadette : présente

M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GRANIER Philippe : présent

Mme GREIVELDINGER Valérie : absente, représentée par Mme Sylvie LACHAIZE

M. JABIOL Michel : présent

M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LACHAIZE Sylvie : présente
 Mme LADRAS Evelyne : présente
 Mme LAUBIE Paulette : présente
 M. LENTIER Jean-Luc : présent à partir de la délibération n°49
 Mme LOUBEYRE Nicole : présente
 Mme LOURS Marie-Pierre : présente
 M. MADAMOUR Patrick : absent
 M. MANHES Henri : absent
 M. MARCASTEL Géraud : présent à partir de 18 h 25, est arrivé en séance pendant l'intervention liminaire de M. le Président Jacques MÉZARD
 Mme MARIOU Sylvie : présente à partir de 18 h 30, est arrivée en séance pendant l'intervention liminaire de M. le Président Jacques MÉZARD
 Mme MARTINEZ-SEVERAC Jacqueline : présente
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAURÉ Roger : présent
 Mme MAUREL Magali : présente
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MÉZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul, présent
 M. PAGIS René : présent
 M. PAPON Daniel : présent
 M. PESTRINAUX Christophe : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. PRADAL Gérard : présent
 M. PRAX Jean-Louis : présent
 M. RODIER Jean-François : présent
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 M. ROUSSY Michel : présent
 Mme SOULA Anne : présente
 M. TIBLE Bernard : présent
 Mme VALAT Denise : présente
 M. VIDAL Jean-Louis : présent
 Je vous remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2017

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Mes chers Collègues, le moment est venu de m'adresser à vous en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération pour la dernière fois en ce mandat. Je le fais en anticipant d'un été une décision qui aurait été mise en œuvre dans tous les cas de par la loi ou de par ma volonté. J'ai d'ailleurs été un des élus – je le signale – ayant le moins cumulé les mandats et je m'honore de n'avoir point cumulé les indemnités, ayant fixé la mienne ici, depuis 2014, à zéro, contrairement d'ailleurs à d'autres Grands Élus ou anciens, farouches défenseurs du non cumul pour les autres.

J'ai aussi, au Sénat, déposé le premier texte voici quatre ans sur le non renouvellement plus de trois fois du même mandat ; projet repris dans le programme présidentiel et que nous mettrons en œuvre, et d'ailleurs je n'aurai jamais exercé plus de 2 fois et demi le même mandat.

Je m'adresse à vous dans des circonstances bien particulières qu'en toute sincérité je n'avais pas prévues, mais que je ne regrette point. La confiance personnelle du Président de la République m'amène à occuper des fonctions ministérielles importantes dans le Gouvernement de la République. Je mesure, chaque heure, le poids de cette confiance, n'oubliant pas, de manière corrélative, que je vous dois, élus et habitants de la CABA et du département du Cantal, d'en être digne au service de la République une et indivisible avec toujours une pensée pour notre territoire.

Toujours Conseiller Communautaire et Conseiller Municipal, je reviendrai souvent parce qu'il n'est rien de pire, pour un responsable politique, que de se couper de ses racines, du quotidien des femmes et des hommes qui font, dans nos villages et nos villes, la nation.

Depuis 2001, ces 16 années de présidence constituent et ont constitué une part considérable de ma vie, comme de celle d'un certain nombre d'entre vous. Lorsqu'en 1998, avec René SOUCHON, nous avons convenu, trois ans avant les élections, si nous remportions les élections de 2001, que l'un se chargerait de l'exécutif de la Ville et l'autre de celui de l'Agglomération, nous avons déjà compris que la construction d'une Intercommunalité forte nécessitait la mise en place d'un juste équilibre politique et territorial. Depuis, bien des intercommunalités ont suivi ce chemin.

A ce moment, je tiens à rendre hommage à tous ceux et à toutes celles qui m'ont accompagné, bien sûr les maires et notamment les maires du début, et je salue mon ami Jean-Pierre PICARD présent, avec d'autres, dès la constitution du District ; constitution d'ailleurs qui s'était faite dans une grande ouverture puisque René SOUCHON avait confié à nos anciens collègues Louis PAILHOL et Jean MOINS la charge de préparer de manière équilibrée justement la première grande intercommunalité qu'était le District. Merci donc aux maires successifs, à ceux d'hier et à ceux d'aujourd'hui, à tous les vice-présidents qui m'ont accompagné, dont mon ami Roger DESTANNES, Premier Vice-Président avec moi pendant 14 ans, qui a été toujours un soutien loyal et efficace, et je me plais à le souligner aujourd'hui. J'aurai une pensée particulière pour Jean-Claude MAUREL, dont le décès brutal fut une épreuve pour sa famille, pour la Commune de Jussac et pour nous tous.

Mesdames et Messieurs les Maires, l'intercommunalité n'a de sens que dans la perspective que son créateur, Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, lui avait assignée en respectant l'identité communale avec des transferts de compétences clairs et un exécutif associant toutes les communes, libres à elles de vouloir ou non fusionner entre elles, c'est un autre débat.

Le chemin de la simplification doit se faire dans le respect de l'expression des citoyens et de leurs élus locaux.

Merci aussi à tous les conseillers communautaires et municipaux de leur dévouement désintéressé à leurs concitoyens. Ils sont, vous êtes la colonne vertébrale du lien social et de la démocratie locale.

J'entends, comme ministre en charge de la cohésion des territoires, rappeler le rôle indispensable et le rôle éminent de tous ces élus locaux, souvent ayant une tâche difficile, souvent l'objet de beaucoup de critiques et en particulier maintenant qu'avec Internet on peut tout faire avec les réseaux sociaux, surtout caché dans un coin de sa maison sous un pseudonyme. Merci donc à vous tous.

Merci aux membres de la Direction. Je n'oublie pas les années passées avec Jean-Pierre COTTAZ. Je pense bien sûr à mon ami, Serge DESTANNES, à Christian FRANCO et à Nathalie BLANC qui – je le dis – constituent une équipe exceptionnelle qui m'a supporté dans tous les sens du terme, et cela n'a pas toujours été facile, je le leur concède.

Merci à tous nos chefs de services et agents. Je leur ai adressé ce jour un message particulier parce que la qualité du service public, du service au public, est indispensable et primordiale, qu'ici beaucoup a été fait pour que le travail de la CABA soit reconnu et constamment amélioré.

Au moment des remerciements, je ne saurais oublier mon Cabinet, en premier lieu Nicole COUSSEGAL, qui a tant fait pour moi, Patrick PERRET, Jeanne CHILOTTI et Valérie HAMOUSIN.

Et comment ne pas remercier les amis de ma sensibilité politique, à commencer par Michelle LABLANQUIE, première colocataire de cette cabine téléphonique tant moquée par partenaires et adversaires, auxquels je dis amicalement ce soir que la Poste en a un stock à leur disposition.

Depuis mon adolescence, j'ai toujours été fidèle à ma sensibilité politique, et j'espère, dans cette grande mutation que nous vivons, qu'elle retrouvera sa juste place. Pour construire l'avenir, il ne faut jamais oublier le passé et savoir tirer les leçons des succès et des échecs. Loin de moi l'idée d'avoir la prétention d'avoir tout réussi. Je connais bien des questions où j'aurais pu faire mieux, et d'ailleurs je ferais plus facilement la liste de mes échecs que certains de mes détracteurs pourraient le faire. Mais je connais les paramètres qui fabriquent les insuccès qui sont, in fine et c'est normal, toujours de la responsabilité de celle ou celui qui pilote l'exécutif, et comme 25 d'entre vous pilotent un exécutif dans cette salle, vous savez ce que c'est. Par contre, les succès sont une œuvre commune, et c'est bien ainsi.

En avril 2001, lorsque le Conseil Communautaire m'a fait confiance pour la première fois, j'ai prononcé mon premier discours de président et j'ai dit : il y aura un pilote dans l'avion [je crois que j'ai tenu parole] et ma politique sera écoutée, décidée et appliquée, car c'est le sens même de l'action politique. L'administration est là pour donner les indications, pour avoir la capacité de faire des propositions, et il appartient au politique de décider. Nous héritions alors, dans ce qui s'appelait – certains s'en souviennent – Aurillac Communauté, d'une situation politique et financière difficile, en particulier parce que les transferts de compétences n'avaient pas été accompagnés des transferts de charges correspondants au détriment de l'Agglomération. Nous héritions d'un dossier de Centre Aquatique disproportionné qui était pratiquement lancé ; nous avons eu une décision difficile à prendre à ce moment-là. J'ai préféré tourner la page sans faire le procès de la gestion passée, même si durant toutes ces années et encore aujourd'hui, j'ai subi les scories nauséabondes de quelques irréductibles. L'important, c'est de construire, d'avancer, de préparer l'avenir, d'anticiper, et non de le subir. Il fallait que nous donnions une identité à l'Agglomération, la faire reconnaître comme l'intercommunalité motrice incontournable dans le paysage cantalien. C'est fait. Pour cela, une situation financière saine est indispensable. Avec les conseils de Michel KLOPFER, nous avons établi les bases d'une gouvernance financière, dont les objectifs ont toujours été clairs et tenus : ne pas augmenter les taux de fiscalité, pari tenu pendant 16 ans, tout en ayant une capacité de désendettement meilleure que la norme nationale en privilégiant un autofinancement de nature à nous permettre cet investissement fort, indispensable à l'économie du territoire et à sa modernisation. C'est la situation financière dont la CABA bénéficie à ce jour.

Je ne reviendrai pas sur la politique d'équipement que nous avons menée ensemble. Imaginez simplement notre territoire aujourd'hui sans les grands équipements sportifs, économiques, culturels, touristiques que nous avons construits ensemble : le Prisme, le Parapluie, le Centre Aquatique, la Médiathèque, le Chaudron, le Stade Jean Alric, l'Épicentre,

le Pôle Immobilier d'Entreprises, Esban, les Gorges de la Jordanne, le Lac de Saint-Etienne, Carlat, le Pôle Universitaire, l'Aéroport, la politique de l'eau et de l'assainissement, les déchets, les transports, la navette et j'en oublie. Mais c'est votre travail à tous et à nos services.

Face aux handicaps géographiques et structurels du Cantal, nous devons continuer à construire un territoire attractif, à avoir des projets et une vision pour l'avenir.

Les décisions que nous avons prises ensemble depuis trois ans vont permettre de poursuivre cette action avec des projets pour les 5 ans qui viennent. Pour ce faire, il convenait d'accélérer le processus de contractualisation, en particulier avec le Département du Cantal et la Région. C'est fait, et une délibération, ce soir, en sera la concrétisation.

Je me félicite – et je le dis – des relations constructives et confiantes tant avec le Président WAUQUIEZ qu'avec le Président DESCOEUR, relations qui ont permis cette contractualisation positive pour notre territoire, et j'en remercie aussi les conseillères et conseillers départementaux ici présents ce soir.

Je n'ai pas la même sensibilité que le Président WAUQUIEZ, mais son œil attentif sur nos territoires non métropolitains doit être, en l'état, reconnu, et d'ailleurs je vous informe qu'il vient de me notifier 180 000 € de subvention non attendue pour le Stade Jean Alric.

Je ne vous referai pas, mes chers Collègues, le couplet sur la fusion des Régions, surtout avec la charge qui est aujourd'hui la mienne, et je ne la remettrai pas en cause parce qu'en l'état les élus de tous nos territoires en ont assez de ces bouleversements et de ces réformes constantes. Il y faut un peu de sagesse et un peu de pause. Mais je ne saurai jamais oublier les responsabilités de ceux qui font que les quelques départements du Massif-Central ont été considérés comme des appendices négligeables, et je n'oublie pas la responsabilité de ceux qui, dans le Cantal, ont cautionné ces choix.

Là où je suis, dorénavant, il m'appartiendra de rappeler aux territoires riches que la cohésion territoriale, si elle n'est aucunement l'égalité territoriale, doit être une construction équilibrée, y compris en période de restriction budgétaire que nous connaissons depuis, ici, pratiquement 9 ans et que nous allons continuer à connaître malheureusement quelques temps.

La contractualisation est bouclée avec le Département et la Région jusqu'à la fin du mandat et au-delà. Je crois que c'est une bonne chose.

Il convenait aussi de lancer le chantier de la mutualisation de manière efficace et non dogmatique. Nous avons avancé avec la Ville d'Aurillac, et j'en remercie le Maire, en particulier au niveau du droit des sols, mais aussi de manière encore plus efficace au cours des années par des transferts de compétences qui sont aussi un moyen clair de mutualiser des services.

Nous venons de lancer la mutualisation avec la Communauté de Communes de la Grande Châtaigneraie, en parfait accord avec le Président TEYSSÉDOU, et des délibérations de ce soir l'acteront. Ce travail partenarial avec la grande Communauté de Communes du Sud Cantal est essentiel, c'est un atout pour le développement de l'ensemble de l'arrondissement.

Dans le domaine économique, la construction de la 6^{ème} tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises est en cours. Les plans de la 7^{ème} tranche sont prêts.

La Zone d'Esban se remplit maintenant, et nous avons fini les acquisitions foncières d'Esban 2, réserve foncière économique indispensable s'il y avait un besoin urgent pour solutionner les problèmes de telle ou telle entreprise.

La Zone de La Sablière est enfin débloquée, en dépit de la véritable guerre menée au nom et pour le compte de médiocres intérêts personnels. Ce furent 9 ans de perdus au niveau économique et fiscal, au détriment de l'intérêt général de nos concitoyens. Le P.D.G. de Carrefour, M. PLASSAT, a confirmé par écrit l'implication de son groupe et devrait d'ailleurs venir prochainement à Aurillac avant sa cessation et son passage de témoin à son successeur.

La question du très haut débit et du numérique avance. Le développement de la fibre se réalise. Les délais seront tenus. Le Premier Vice-Président a réussi à s'entendre avec la Direction d'Orange pour que cela avance même à Arpajon ; ce qui est un progrès considérable. Je tiens à réaffirmer ici l'impérieuse nécessité de réussir cette transition technologique, d'être novateurs sur les réseaux intelligents, cher Xavier DALL'AGNOL, sur les smart grids, sur l'intelligence artificielle, et j'appuierai toutes les demandes en ce sens, sans oublier le déploiement de la 4G.

Un mot sur la politique touristique. Souvenez-vous dans quel état nous avons pris ce dossier et remarquez ce qui a été réalisé grâce à l'intelligence foisonnante de Xavier DALL'AGNOL en particulier et de son équipe. Carlat va démarrer cet été, c'est un beau et novateur chantier. Surtout, mes chers Collègues, continuons à augmenter la réalité. Cela aussi, c'est un challenge.

Je n'oublie pas l'eau et l'assainissement. L'opération de Souleyrie est lancée ; ce sont plus de 30 M€ d'investissements subventionnés à 60 %. Je vous dis simplement – et je le dis à Alain BRUNEAU – qu'il conviendra de fortifier la ressource en eau compte tenu des évolutions climatiques. Je ne suis pas climato-sceptique si je ne suis pas profondément écologiste, cher Monsieur FRÉCHOU. Les études ont été faites, et il conviendra de les mener à leur terme car justement, du fait du changement climatique, nous avons besoin d'avoir des ressources en eau et de réaliser des réservoirs.

Je n'oublie pas le dossier du traitement des déchets, où nous avons bien avancé en collaboration avec le Lot, et les travaux du Centre de pré-tri de l'Yser vont pouvoir commencer avec les 500 000 € obtenus de l'État par le canal de mon prédécesseur, Jean-Michel BAYLET.

Nous sommes prêts à démarrer l'opération « méthanisation et fabrication d'hydrogène » ; c'est aussi un beau challenge.

Nous sommes prêts à lancer, enfin, en matière de transport, le Pôle d'Echange Intermodal cher à Jean-Pierre ROUME, dont je connais l'implication efficace sur ce dossier.

J'oublie tant de dossiers qui me tiennent à cœur, de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'urbanisme de l'arrondissement, mais je voudrais conclure sur deux dossiers essentiels, et d'abord celui du Pôle Universitaire.

Nous avons besoin de jeunesse, d'intelligence dans un territoire tel que le nôtre, loin des Métropoles. La création du 3^{ème} Département d'IUT « Sciences et matériaux » est indispensable à la vie et au développement de l'IUT et donc de notre Pôle Universitaire, de même que le développement des liens avec l'INRA et avec les lycées.

Autre dossier essentiel : celui de l'accessibilité du territoire, avec en premier lieu l'Aéroport et la ligne aérienne, c'est le poumon économique de l'arrondissement, il faut y veiller comme à la prunelle de nos yeux, et bien sûr l'amélioration de la route nationale 122 ; en ces temps de restrictions budgétaires, j'y serai très attentif, de même qu'au problème du ferroviaire, avec les inquiétudes qui sont les nôtres.

Notre territoire et ses habitants ont de grandes capacités. Il faut continuer à les mettre en valeur, ces capacités. On n'attire pas de nouveaux habitants en dévalorisant notre image. Nous pouvons avoir confiance en l'avenir, à condition de montrer que ce territoire a des atouts et que nous voulons mettre en valeur ces atouts. Ayons cette volonté et ce dynamisme.

Notre Agglomération est encore jeune. Il est impératif de préserver ce qui a fait sa force durant ces 16 années, l'équilibre territorial et politique :

- L'équilibre territorial entre la Ville centre et les 24 autres Communes car chacun doit y trouver son compte. Si la CABA devenait appendice de la Ville centre, elle serait condamnée à l'échec ; si la Ville centre était maltraitée, elle dont les habitants portent le plus le poids de l'impôt local, ce serait aussi l'échec.

- L'équilibre politique. Rassembler autour de grands objectifs d'intérêt général les diverses sensibilités politiques à l'exception des extrêmes, cela fut toujours ma vision et c'est toujours ma vision de la vie politique tant ici qu'au Sénat, et maintenant dans un Gouvernement dont c'est l'essence même.

Merci ici à chacun de l'avoir compris. Je dois dire que j'ai été très sensible au vote unanime du budget 2017 et à la position de l'opposition aurillacoise, cher Jean-Antoine MOINS. J'ai veillé à ces équilibres avec obstination. C'est au nom de cela que j'ai souhaité la candidature de Michel ROUSSY qui, j'en suis sûr, voudra préserver ces équilibres. Je sais aussi l'effort que cela représente pour le Maire d'Aurillac, Pierre MATHONIER, et je le salue.

Au moment de conclure ce moment de la vie de l'Agglomération, je voulais simplement vous dire que la politique est noble, malgré tout ce que l'on dit de la politique, qu'elle est noble quand elle a pour finalité d'améliorer la vie de nos concitoyens et que l'on doit juger une action politique à quelque niveau que ce soit en examinant si on laisse la collectivité dont on a eu la charge en meilleur état que celui dans lequel on l'a trouvée.

Ma carrière politique est, pour certains, une singularité ; c'est même ce que l'on me dit à Paris dans ces médias que je fréquente peu. J'ai eu la volonté d'être toujours en accord avec mes convictions profondes, surtout la volonté de travailler, toujours, quelles que soient les difficultés, les embûches, voire les trahisons rimant souvent – et c'est naturel et humain – avec l'ambition, et en dépit des obstacles et des moments de doute que j'ai eus, et c'est aussi très humain.

Je retiens de ces 16 années l'immense bonheur d'avoir mis toute mon énergie, sans compter, au service des habitants de ce territoire pour lesquels j'ai de l'affection, de l'affection de celui qui est né parmi eux et qui ne l'oubliera pas. Merci de votre confiance.

(Applaudissements des Conseillères et Conseillers Communautaires et des personnes assistant au Conseil Communautaire)

Merci, mes Collègues et Amis. Je vais passer la parole au Doyen, cela ne se voit pas, Jean-Marie CHAUSY, Maire de Vézels-Roussy qui préside la séance pour l'élection du Président.

DÉLIBÉRATION N° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. Jean-Marie CHAUSY

M. CHAUSY, Doyen d'âge.- Mesdames et Messieurs, bonsoir. Avant de procéder à l'élection du nouveau Président, je dois vous lire un certain nombre d'articles un peu fastidieux et longs, mais il en est ainsi.

Suite à sa nomination au sein du Gouvernement en qualité de Ministre, M. Jacques MÉZARD a été amené à présenter sa démission de ses fonctions de Président de la CABA. Cette demande en date du 17 juin 2017 a été acceptée par Mme le Préfet le 26 juin 2017.

Dès lors, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

Afin de procéder à l'élection du Président et des Vice-Présidents, il est proposé de désigner préalablement :

- en qualité de secrétaire de séance : Mme Angélique BRUGERON, la plus jeune conseillère communautaire ;

- en qualité d'assesseurs : Mme Angélique BRUGERON et Mme Magali MAUREL, les deux conseillères communautaires les plus jeunes de cette assemblée.

Avant de procéder à l'élection, je dois vous donner lecture des articles suivants qui s'appliquent bien au cas présent par renvoi conformément à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Article L.2122-4 du CGCT : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est pas âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale Européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Article L.2122-5 du CGCT : Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Article L.2122-7 du CGCT : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Article L.2122-8 du CGCT : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal. [Il en est de même pour nous]

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L. 2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers de ses membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers de son effectif légal.

Je dois également vous rappeler les consignes d'organisation du scrutin : celui-ci a lieu à bulletin secret et chaque conseiller communautaire est amené à exprimer son vote à l'aide du boîtier de vote électronique qui lui a été remis. Les conseillers communautaires qui disposent d'un pouvoir se sont vu remettre deux boîtiers de vote ; ils doivent donc voter deux fois.

Voilà ce que je voulais vous lire préalablement à l'élection du nouveau Président.

Mme NUGOU va vous inviter dans quelques instants à faire un test du dispositif de vote électronique.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais reprendre la parole pour vous dire que, personnellement, comme je vous l'ai indiqué, je propose la candidature de Michel ROUSSY qui est toujours le Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et Maire d'Arpajon pour les raisons que je vous ai exposées. Je sais que, si vous lui faites confiance, notre collectivité pourra poursuivre le travail qui a été entrepris depuis toutes ces années.

Je voulais aussi savoir s'il y avait d'autres candidatures ou si certaines ou certains d'entre vous voulez à ce moment prendre la parole.

Monsieur MOINS, vous pouvez intervenir.

M. MOINS.- Monsieur le Ministre et Monsieur le Président, je vous rassure, je ne suis pas candidat à la présidence de la Communauté d'Agglomération. Mais, d'abord, je voulais revenir sur votre propos et relever que les applaudissements qui ont suivi ces propos montrent à l'évidence l'estime que la majorité ou la totalité des Conseillers Communautaires ont pour votre personne et pour le travail que vous avez réalisé depuis 2001 en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des divergences, il est normal qu'il y en ait ; mais cela signifie que, globalement, vous avez été un bon Président de la Communauté d'Agglomération et vous avez su porter les orientations et réaliser les investissements avec une certaine cohérence à l'égard de l'ensemble des représentants des collectivités.

Nous nous abstiendrons, en ce qui nous concerne, le groupe d'opposition de la Ville d'Aurillac, comme nous nous sommes d'ailleurs abstenus en 2014 lors du début de ce mandat actuel, nous allons nous abstenir. Je vais dire les choses très en direct ou très clairement, nous avons été quelque peu déçus de ne pas avoir été invités à participer à l'exécutif de la Communauté d'Agglomération. Notre groupe représente 4 294 électeurs de la Ville d'Aurillac, c'est-à-dire à peine moins de 1 130 électeurs que le groupe majoritaire de la Ville d'Aurillac qui, si je comprends bien, a aujourd'hui 5 représentants et 5 délégations et qui devrait, dans le cadre des élections à venir, avoir à peu près le même nombre de responsabilités. 4 294 voix aux dernières élections, c'est un nombre conséquent de personnes qui nous ont fait confiance, et depuis 2014, nous avons essayé d'être constructifs. Nous n'avons pas attendu l'élection de M. MACRON pour être constructifs, et nous avons essayé de jouer notre rôle d'élus au sein de la Communauté d'Agglomération de manière efficace, constructive, et nous essayons aussi – parce que c'est notre état d'esprit, et je pense en l'espèce aujourd'hui à Sylvie qui est Vice-Présidente du Département –, dans notre fonction, d'être constructifs et d'agir dans l'intérêt du territoire.

C'est la raison pour laquelle – et vous l'avez relevé, Monsieur le Président – nous avons aussi voté le budget de la CABA. Ce sont des signes, et vous l'avez relevé. Ce sont des choses que l'on voyait peu. C'était pour indiquer que nous souhaitions être constructifs, comme nous avons toujours voulu être constructifs et membres « partie prenante » du fonctionnement de la Communauté d'Agglomération.

Il va être présenté un nom de Président et des noms de Vice-Présidents. Nous n'avons pas été associés à ce choix, et nous regrettons de ne pas avoir été associés à ce choix. Nous pourrions voter contre. Certains avaient espéré que nous votions contre. Ce serait contraire à la philosophie que nous avons depuis 2014 dans l'exercice de notre mandat. Nous pourrions refuser de prendre part au vote. Nous préférons nous abstenir. C'est une abstention de regret, mais une abstention de porte ouverte, pour bien faire comprendre que nous sommes là pour agir pour un territoire parce que nous aimons ce territoire. Nous considérons que ce territoire a un potentiel immense et que ce n'est que tous ensemble que nous pourrions faire fonctionner, développer et moderniser ce territoire. Nous espérons, Monsieur le futur Président, que vous saurez tenir compte de cet appel. C'est du regret, mais nous savons que vous êtes un homme ouvert, d'ouverture, et nous espérons que vous saurez tenir compte du fait que nous représentons malgré tout un certain nombre d'électeurs et que nous essayons, depuis 2014, d'être efficaces, ouverts et constructifs. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. En conséquence, je crois qu'il faut que Sandra fasse un test avec l'excellent matériel de vote que nous avons.

Mme NUGOU.- Comme pour les précédents votes, il vous a été remis à votre entrée dans la salle un boîtier de vote électronique. Comme l'a rappelé, Monsieur CHAUSY, pour toutes les personnes qui disposent d'un pouvoir, vous avez alors deux boîtiers de vote électronique, il faudra donc que vous votiez deux fois.

Un petit rappel sur le fonctionnement de ces boîtiers. Nous allons faire un petit test, c'est le test habituel. Je vais vous poser la question : Approuvez-vous l'utilisation du vote électronique ? Vous aurez trois possibilités de réponse : pour, contre ou abstention.

Comment cela fonctionne-t-il ? Lorsque nous allons vous poser la question et ouvrir le vote, vous avez à votre disposition un petit boîtier sur lequel figure un numéro à la fois sur la tranche et à l'arrière du boîtier ; c'est en fait le numéro qui permet de rattacher le boîtier à un conseiller communautaire. A l'aide de ce boîtier, si vous êtes pour l'utilisation du vote électronique vous taperez 1 ; si vous êtes contre, vous taperez 2 ; pour l'abstention, vous taperez 3. C'est relativement simple.

Lorsque le vote est ouvert, vous pouvez appuyer sur la touche de votre choix. Le vote s'affiche sur le boîtier en haut, à droite. Si vous souhaitez changer votre vote, vous pouvez le faire jusqu'à la clôture du scrutin, c'est le dernier vote qui est pris en compte.

Nous avons donc, en fond d'écran, des petites billes rouges qui correspondent, chacune, aux numéros des boîtiers et qui deviennent vertes au fur et à mesure que les votes sont pris en compte. Lorsque toutes ces billes sont devenues vertes, à l'exception des quelques conseillers qui sont absents ce soir et non représentés, on peut clore le scrutin et afficher les résultats.

Ce qui est important dans ce dispositif – je le rappelle, mais c'est important – c'est qu'il garantit le caractère secret du scrutin.

Je vous propose de faire un petit test avec la question : approuvez-vous l'utilisation du vote électronique ? Vous tapez 1 pour « pour », 2 pour « contre » et 3 pour « l'abstention ».

Je vais ouvrir le vote, mais pour tous les votes suivants c'est le président de séance qui ouvrira le scrutin.

Le vote est ouvert, vous pouvez faire votre choix.

Nous avons 4 billes qui restent rouges, qui correspondent aux quatre conseillers communautaires absents.

Je peux clore le vote et afficher les résultats. J'efface maintenant les votes individuels de chacun.

C'est bon pour le vote électronique ? Oui. Vous n'avez pas de questions particulières ? Non.

M. CHAUSY.- Le vote est ouvert.

(Les conseillers et conseillères communautaires votent au moyen du boîtier électronique de vote)

Le vote est clos. Nous pouvons afficher les résultats. Les résultats sont les suivants :

M. ROUSSY a obtenu 54 voix

Abstentions : 12 voix.

M. Michel ROUSSY est donc proclamé Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. (Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Avant de clore ma présidence, je voudrais féliciter Michel ROUSSY pour son élection et rendre hommage à Jacques MÉZARD, qui, tout au long de ces dernières années, et à la présidence de la CABA, a vu celle-ci évoluer en compétences et en services, et ils sont nombreux. Suite à sa nomination en tant que ministre, j'espère fortement – et je n'en doute pas – qu'il y aura un certain rééquilibrage de la ruralité par rapport aux agglomérations et aux régions.

M. MÉZARD.- Merci, Monsieur CHAUSY.

M. ROUSSY, Président de la CABA.- Mes chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Ministre, mon cher Jacques,

Je suis particulièrement heureux d'être conduit à te dire quelques mots en ces instants d'émotion pour toi, pour moi et, je crois pouvoir le dire, pour l'ensemble des Élus du Conseil Communautaire. Je veux d'abord t'exprimer ma gratitude pour la confiance que tu places en moi pour assurer la présidence de notre CABA et qui t'a amené à proposer ma candidature. Honneur et reconnaissance sont, à mes yeux, les meilleurs qualificatifs pour décrire le sentiment que m'inspire ta nomination, puis ta confirmation, à des fonctions gouvernementales majeures.

Honneur pour toi. Connaissant ton attachement à nos institutions républicaines, je sais parfaitement ce que représente cette mission supérieure et je plains par avance tous ceux qui, dans l'aréopage de la machine gouvernementale, négligeraient ta détermination et ton sens de l'État.

Honneur pour notre institution. Le Prisme, le Centre Aquatique, la Médiathèque, l'Épicentre, le Parapluie et bien d'autres équipements sont autant de témoignages de ta volonté à fournir à nos concitoyens des équipements de grande qualité et de capacité adaptée. Peu d'intercommunalités peuvent se targuer d'avoir été présidées par un Ministre délégué, René SOUCHON, à l'époque du District et par le Ministre de plein exercice que tu es aujourd'hui. Cela conforte la formule que j'ai pu lire sur les réseaux sociaux : « Le Bassin d'Aurillac, fournisseur officiel de Ministres de la République ».

Honneur pour notre département, pour ses habitants et pour ses élus qui sont ainsi associés à ta réussite.

Mais tu vas sur un chemin plein d'aléas, cher Jacques. En effet, tout le monde reconnaît que tu fus un parlementaire et un législateur de portée exceptionnelle grâce à ta capacité de travail, à ta force de persuasion et à tes convictions farouches sur notre vie démocratique.

Ton entrée dans le cercle de l'exécutif sera – et tu le sais mieux que quiconque – une expérience passionnante, mais semée d'imprévus. Le premier d'entre eux est une excellente nouvelle pour nous et pour l'ensemble du monde rural, je veux parler de ta nomination au portefeuille de la Cohésion Territoriale, assortie d'un 5^{ème} rang dans la hiérarchie gouvernementale.

Tout comme les agriculteurs du Cantal ne doutaient pas de la capacité de leur ministre à réguler la pluie et le beau temps, à transformer les hautes pâtures cantaliennes en eldorados sans Aveyronnais, la châtaigneraie en jardin d'Eden protégé des lubies administratives et de leur cortège de normes, les élus cantaliens sont tout aussi assurés de ton engagement à soutenir nos zones rurales, nos territoires, à simplifier la jungle administrative et réglementaire dans laquelle nous sommes englués, à faire parler le réalisme, la mesure et la souplesse indispensables à un pays moderne.

Nos handicaps et nos atouts te sont connus. Ta capacité à les prendre en compte nous rassure.

Tu connais l'état des finances de nos collectivités et tu sauras éviter que nous soit portée l'estocade qui mettrait à bas beaucoup d'entre elles.

Parti de ton métier d'avocat, engagé dans la construction du cadre législatif de notre République, ton parcours t'aura conduit, avec cette nouvelle étape, à visiter la totalité des pouvoirs civils du pays de Montesquieu et de Tocqueville et à vouloir les rendre tous au service de tes concitoyens et de leur liberté, biens si précieux que tu défends sans faiblesse, notamment par ton attachement sans faille, que je partage, à la laïcité.

Reconnaissance aussi bien sûr pour ta réussite dans le renforcement progressif et constant du sentiment d'appartenance à une communauté de vie et d'intérêts sur notre territoire, pour la marche en avant d'un esprit communautaire, respectueux des réalités de chacune de ses communes, des sensibilités politiques de leurs représentants, pour ton attention permanente à ne pas distendre nos liens par des décisions trop brusques ou insuffisamment comprises, pour ta façon d'associer l'intérêt communal de chacun à l'intérêt communautaire dans la conduite de nos nombreux projets qui font que la CABA est dotée aujourd'hui d'un niveau d'équipements supérieur à bien des territoires comparables.

Mais reconnaissance surtout et par avance pour tout ce que tu vas désormais pouvoir faire pour nous dans tes nouvelles fonctions. Ta relation privilégiée avec le Président de la République nous remplit d'espoir sur la concrétisation d'un soutien de l'État à nos projets de développement.

Tu seras évidemment invité permanent à nos travaux du Bureau communautaire pour nous alimenter en bonnes nouvelles financières et en conseils éclairés sur la bonne manière de présenter nos dossiers, et je pense tout particulièrement à deux domaines majeurs pour nous que sont la ligne aérienne et l'enseignement supérieur que tu as bien voulu continuer à suivre de très près.

Pour tout cela, Jacques, merci. Merci pour le passé, bravo pour le présent et bonne route pour l'avenir.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Je veux maintenant vous remercier toutes et tous, Conseillers Communautaires, pour votre vote de ce soir. Il est, lui aussi, une marque de confiance à laquelle je suis particulièrement sensible.

Confiance dans la proposition de Jacques MÉZARD, confiance aussi, je l'espère, dans son successeur.

Les trois ans passés à la vice-présidence en charge de l'urbanisme et de l'habitat m'ont permis de redécouvrir une assemblée que j'avais connue en qualité de DGS avant sa mutation en Communauté d'Agglomération et je garde le souvenir de mes premières semaines dans les sous-pentes de l'Hôtel de Ville d'Aurillac, où je partageais le bureau avec Fernand FROGER, maire d'Ytrac et vice-président chargé, comme Roland CORNET aujourd'hui, de l'administration générale qui devient une spécialité ytracoise.

Nous avons ensemble organisé le transfert vers le bâtiment qui nous abrite depuis lors avant mon départ sous d'autres cieux en 1995 jusqu'à mon retour en 2009. Vous me permettrez d'avoir également une pensée plus personnelle pour un ancien sénateur du Cantal cher à mon cœur.

Ce saut dans le temps m'a permis de mesurer à sa juste valeur les progrès accomplis durant cette période dans l'ensemble des secteurs : élargissement géographique, renforcement des compétences exercées, mise en service d'équipements de qualité adaptés aux besoins de nos populations, solidité financière ; tout cela se traduisant par une notoriété incontestable d'une institution encore jeune et méconnue à l'époque. Cette reconnaissance est le fruit du travail de tous les Élus communautaires qui se sont succédé et je ne peux pas passer sous silence moi non plus la part prépondérante qu'a prise Roger DESTANNES dans cette progression permanente.

Je voudrais remercier Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac, qui a bien voulu prendre en considération le projet de remplacement de l'Aurillacois Jacques MÉZARD par l'Arpajonnais que je suis. Je veux lui dire, et à travers lui à l'ensemble des Élus communautaires aurillacois, que les intérêts de la Ville d'Aurillac seront défendus avec la plus grande force et la plus grande détermination par le nouveau Président et par l'ensemble du Bureau. C'est un engagement que je prends auprès de vous. Nous savons tous ici que le destin de la Ville préfecture et celui de chacune de nos Communes sont intimement liés, que personne ne peut prospérer en s'appuyant sur la faiblesse de l'autre. La CABA a besoin d'Élus d'Aurillac présents, actifs, pour enrichir nos réflexions et éclairer nos décisions dans notre enceinte à l'abri, autant que faire se peut, des légitimes joutes municipales.

J'assurerai avec autant de détermination un équilibre entre toutes nos communes, quelle que soit leur taille, dans les soutiens que la CABA pourra apporter à la réalisation de vos projets au service de vos administrés.

Je m'attacherai à respecter les sensibilités diverses de notre assemblée pour en faire une force collective.

L'accueil de ma candidature et votre vote pour moi, dont vous connaissez la sensibilité politique et les engagements, montrent l'ouverture d'esprit dont nous savons faire preuve tous ensemble. J'en ferai une ligne de conduite personnelle dans nos relations individuelles avec chacun et dans la conduite de nos travaux en Bureau, en Conseil et dans chaque instance où je serai amené à représenter notre Communauté, car la réussite du travail accompli nous oblige à poursuivre et à amplifier la dynamique qui nous anime. Nous aurons à concrétiser les engagements pris en matière de réseaux d'eau et d'assainissement, et de gestion des déchets, à accompagner la restructuration du réseau de transports urbains, à conduire la rénovation de Souleyrie et du centre de l'Yser, à lancer les travaux du futur méthaniseur et sur les annexes de l'Aéroport, à élaborer notre PLUi, à accompagner l'aménagement de La Sablière, à lancer le projet de Carlat, à poursuivre les aménagements du Puech des Ouilhes, à s'inscrire dans un développement durable et une croissance verte.

Nous aurons à relever les défis qui sont devant nous : la démographie, l'attractivité de notre territoire et son développement économique, la mutation du parc de logements et la résorption de leur vacance, notamment à Aurillac. Le futur Plan Local de l'Habitat ne pourra, à mes yeux, être crédible et sérieux que s'il traite concrètement de cette question, quelles que soient les hautes considérations des textes de référence une fois encore inadaptés à notre réalité.

La Politique de la Ville autour du Quartier Prioritaire doit, par exemple, amener les bailleurs sociaux à des évolutions dans la gestion des locataires de leur parc, mais cela devra se faire avec discernement et dans le consensus.

Le consensus, c'est une marque de la CABA. Il est un objectif pour le nouveau Président qui en sera le garant. Mais c'est bien nous tous ensemble qui serons responsables de sa qualité. Disons que je serai toujours le défenseur d'un consensus dur, c'est-à-dire porteur d'avenir et de développement.

L'immobilisme est un risque majeur pour notre territoire. J'espère que nous pourrons nous en garder par une compréhension réciproque et dans le strict respect des intérêts vitaux de nos communes. Il convient en effet de prendre le temps nécessaire à la compréhension des enjeux, à la mesure des effets secondaires de chaque décision. J'inviterai chaque Vice-Président à s'assurer de ces points dans son secteur de compétence. C'est en effet toujours – Jacques MÉZARD le rappelait tout à l'heure – et par principe l'élu qui est responsable de l'action, les services étant là pour proposer, préparer et mettre en œuvre les projets, tout comme les bureaux d'études divers et variés qui accompagnent nos actions, mais qui restent sous notre pilotage politique car c'est nous qui connaissons nos territoires et représentons nos populations auxquelles nous avons des comptes à rendre.

C'est à ce mouvement que je vous appelle, sachant que le consensus est un objectif, l'unanimité est le résultat, la juste récompense, comme nous l'avons connue lors du vote des budgets 2017.

Nous aurons également à vivre avec les autres collectivités territoriales, les anciennes comme les nouvelles. A ce titre, nous aurons à discuter et à arrêter les modalités de concertation avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie dans un esprit de complémentarité et de mutualisation de nos moyens. C'est l'esprit des délibérations et de la convention cadre qui vous seront soumises tout à l'heure, et qui augurent bien des futurs échanges avec notre voisine.

Nous resterons disponibles pour étudier les conditions d'un éventuel rapprochement avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, en laissant le temps nécessaire à l'évolution des esprits et à l'examen des conditions techniques et financières.

Le Conseil Départemental restera évidemment un partenaire essentiel sur les dossiers communs que nous partageons. Les éléments de la contractualisation sont calés. Le temps est désormais à l'application de nos accords et à la disponibilité réciproque pour tout nouveau projet allant dans le sens de l'intérêt partagé. Je rencontrerai rapidement le prochain Président qui sera appelé à remplacer notre nouveau Député, Vincent DESCOEUR, à qui j'adresse toutes mes félicitations pour son élection. Nos Conseillères et Conseillers départementaux qui siègent dans notre assemblée seront, demain comme hier, nos relais avec l'Assemblée Départementale et ses services.

La Région devient un partenaire incontournable à plusieurs titres, au-delà du Contrat Ambition Région, pour l'accompagnement de nos projets, je pense notamment à l'enseignement supérieur et plus particulièrement à la formation professionnelle ; secteur dans lequel il nous faut, me semble-t-il, investir dans la perspective de l'attractivité de notre territoire. Notre Agglomération doit pouvoir devenir un territoire reconnu dans ce domaine et attirer ainsi les nouvelles populations qui nous manquent. C'est un sujet difficile, transversal, qui touche à l'offre de formations, à notre capacité d'accueil, à l'adaptation des services aux attentes des personnes en séjour chez nous.

Les acteurs économiques auront à prendre toute leur place dans cette dynamique. Le développement économique est en effet un objectif et une ardente obligation. Notre Collectivité a la responsabilité de favoriser son essor sans se substituer aux entreprises, mais en assurant un bon niveau d'infrastructures publiques et un partenariat lorsque cela est nécessaire. Notre implication dans la future Agence Régionale décentralisée sera totale pour bénéficier et faire bénéficier les porteurs de projets d'une ingénierie dont nous avons grand besoin.

L'emploi est un enjeu majeur de court terme pour les personnes victimes du chômage et pour les entreprises qui ne trouvent pas toujours les collaborateurs dont elles ont besoin. Il est aussi un enjeu de moyen et long termes pour assurer le remplacement des actifs qui vont partir en retraite et dont le remplacement ne peut être complètement assuré par nos jeunes. C'est tout le travail engagé dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (la fameuse G.P.E.C.) qui doit être poursuivi.

L'ouverture de notre territoire vers l'extérieur est un enjeu que je ne développerai pas, tant nous le vivons tous intensément. La couverture de toute la CABA par la fibre à l'échéance 2020 doit être un levier efficace pour une nouvelle croissance de nos territoires. C'est là le point de rencontre principal avec l'État et ses représentants les plus qualifiés, Monsieur le Ministre. Nous avons la chance que vous connaissiez parfaitement le diagnostic qui fut proposé sous forme de devinette à l'un de vos lointains prédécesseurs lors de sa visite dans le département. A la question posée par le Président du Conseil Général de l'époque, par ailleurs docteur en médecine, et restée sans réponse du Ministre : « Quelle est la différence entre un malade cardiaque et les réseaux de transport dans le département ? », il lui fut répondu : « aucune, tous deux souffrent de graves troubles circulatoires... »

Vous aurez à cœur – nous en sommes certains – d'être un soutien efficace à nos demandes. Encore faut-il que celles-ci existent et qu'elles soient portées avec assurance, c'est une exigence de nos concitoyens, que nos Grands Élus et nos Parlementaires fassent preuve d'unité, notamment en matière de choix de tracé, pour que notre message clair, partagé par tous, ait enfin une chance d'être entendu et suivi de décisions concrètes. Sans faire de jeu de mots déplacé, nous devons être conscients que le train ne repassera pas d'ici longtemps. Merci de parvenir à nous en convaincre.

Voilà, mes chers Collègues, les quelques mots que je devais vous dire en cet instant solennel qui marque une étape importante dans la vie de la Communauté d'Agglomération. Une page se tourne et je m'apprête à écrire la suivante avec vous dans le même climat, le même sérieux budgétaire, la même attention apportée à la qualité de notre service public, la même volonté d'être ambitieux pour notre Agglomération, mais d'agir avec humilité au service des habitants de nos communes et de l'intérêt général. Les personnalités des présidents successifs sont différentes, les méthodes de travail s'adaptent à chacun, mais cela se fera dans une transition sans secousse. Je compte sur vous, comme je compte sur nos services, sur le Directeur général, ses Adjoints, le Directeur de Cabinet, pour accompagner cette nouvelle période.

Au-delà de la notion de l'intérêt commun que nous connaissons bien, j'accompagnerai les volontés d'échange et de partenariat entre nos communes, hors du champ strict de la compétence de la CABA, et donc hors de son financement, car le chemin de la coopération intercommunale relève d'abord d'un état d'esprit qui peut trouver tout son soutien auprès de nous en termes d'expertise ou d'impulsion. J'encouragerai et je défendrai auprès de nos diverses institutions toutes les formes d'innovation et d'expérimentation qui concourront à rendre notre territoire toujours plus humain, plus dynamique, plus solidaire, plus fort dans les diverses compétitions où nous sommes engagés.

Je m'efforcerai d'être un président disponible, d'être à votre écoute et j'ai bien entendu, Monsieur MOINS, votre sollicitation, de répondre à vos sollicitations comme à celles de nos 300 agents. Je serai un homme de décision dans la concertation, un défenseur permanent de nos intérêts auprès de tout notre environnement institutionnel et de tous nos partenaires et un orateur plus bref qu'aujourd'hui, soyez rassurés. Merci beaucoup.

(Applaudissements des Conseillères et Conseillers Communautaires et de l'ensemble des personnes assistant au Conseil Communautaire)

Nous allons enchaîner à un rythme soutenu, mais néanmoins respectueux, et de la démocratie et de la technique, et nous allons engager la série des délibérations qui sont obligatoires pour reconstituer notre Bureau.

DÉLIBÉRATION N° 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La première des délibérations concerne donc la fixation du nombre de Vice-Présidents. Je vous passe le détail des considérations juridiques qui président à la détermination de ce nombre. Sachez que nous pourrions désigner 14 Vice-Présidents par le jeu de la proportionnalité par rapport au nombre de Conseillers Communautaires.

Nous étions à 12 et je vous propose de rester sur ce chiffre-là, afin de ne pas bousculer l'organisation du Bureau telle qu'elle était jusqu'à présent. Je vous demande donc – et là nous n'aurons pas besoin de procéder à un vote électronique, nous pouvons le faire à main levée – de bien vouloir adopter cette délibération qui est la création de 12 postes de Vice-Présidents.

Y a-t-il des questions ? Monsieur FRÉCHOU, vous avez la parole.

M. FRÉCHOU.- Merci, Monsieur le Président, et sincères félicitations pour votre élection. J'avais juste une petite question parce que vous savez que les Écologistes, nous sommes plutôt attachés à faire vivre la parité, et nous estimons que la parité doit être inscrite dans la loi dans toutes les assemblées. Or, ce n'est pas le cas dans les EPCI ; d'ailleurs, un rapport du Haut Commissariat à l'égalité, remis à Marisol TOURAINE en février dernier, comporte un chapitre intitulé : « Intercommunalité, zone de non droit paritaire ». A ce titre-là, je n'ai pas, comme M. MOINS, été associé à la composition du futur Bureau, mais j'aimerais connaître votre avis sur la possibilité que nous puissions arriver, alors peut-être pas tout de suite mais à terme, à avoir autant de Vice-Présidentes que de Vice-Présidents. Pourquoi est-ce mon souhait ? C'est parce que j'observe qu'ici nous avons à peu près 35 % de conseillères et que ce chiffre n'est pas reporté au Bureau, et en faisant ainsi nous alimentons l'idée selon laquelle il existerait un plafond de verre et que certaines responsabilités ne seraient pas dignes des femmes et qu'il y aurait un entre-soi masculin qui ferait que l'on ne pourrait pas s'ouvrir davantage à ces questions-là. Ma question est donc simple : avez-vous la volonté de faire en sorte que les choses puissent évoluer avant que la loi nous y oblige ? Ce qui ne pourrait qu'améliorer notre image.

M. LE PRÉSIDENT.- La réalité des choses et la volonté de continuité font que nous restons – et c'est ce que je vous propose – dans un dispositif qui sera le même que celui qui présidait aux trois premières années de ce mandat et, si j'ose dire, vous le verrez, cela ne va pas forcément s'arranger en termes de parité. Mais c'est la réalité des choses qui fait que, compte tenu de la structure de notre Conseil Communautaire et de la façon dont les choses se constituent, nous avons cette contrainte-là et nous devons la prendre en compte dans la mesure où bien des communes sont représentées par une seule personne, bien souvent le maire, et il y a effectivement – et cela c'est la décision de nos concitoyens et des hommes et des femmes à se présenter à leurs suffrages – aujourd'hui une écrasante majorité de maires hommes sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération.

Sur un plan personnel, je partage tout à fait votre souhait. Il n'en reste pas moins que la règle de notre fonctionnement est très contraignante de ce point de vue. Elle l'était lorsque nous avons constitué l'exécutif il y a trois ans ; elle le demeure aujourd'hui. Mais, effectivement, dans une échéance future, ce sont des choses qu'il faudra effectivement reprendre en compte dans trois ans.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame MARIOU, vous avez la parole.

Mme MARIOU.- Mes collègues et moi-même tenons à remercier vraiment M. FRÉCHOU de sa remarque parce que nous la partageons bien évidemment.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais nous respectons toutes les sensibilités, c'est ce que j'ai dit dans mon propos introductif.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Je peux donc mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité. Mer ci pour votre esprit de sacrifice.

DÉLIBÉRATION N° 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) PREMIER(ÈRE) VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Il va falloir que nous reprenions les boîtiers de vote. Nous allons procéder à l'élection du Premier Vice-Président.

Je vous propose la candidature de Pierre MATHONIER.

Je fais un appel à d'autres candidatures éventuelles. Il n'y en a pas.

Je vous rappelle que vous devez appuyer sur 1 pour voter pour Pierre MATHONIER, sur 2 pour vous abstenir, et sur aucun autre chiffre du boîtier.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Pierre MATHONIER a obtenu 52 voix. Il est élu Premier Vice-Président et il aura en charge l'Urbanisme et l'Habitat. (Applaudissements des Conseillères et Conseillers Communautaires)

Il y a eu 14 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Deuxième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Philippe GRANIER.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Philippe GRANIER a obtenu 51 voix. Il est élu Deuxième Vice-Président et il aura en charge, comme précédemment, l'Environnement et le Développement Durable.

Il y a eu 15 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Troisième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Roland CORNET.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Roland CORNET a obtenu 57 voix. Il est élu Troisième Vice-Président et il aura en charge l'Administration Générale et le Personnel comme précédemment.

Il y a eu 9 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Quatrième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Christophe PESTRINAUX.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Christophe PESTRINAUX a obtenu 47 voix. Il est élu Quatrième Vice-Président et il aura en charge le Développement Économique et l'Aménagement du Territoire.

Il y a eu 19 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) CINQUIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Cinquième Vice-Président. Je vous propose la candidature d'Alain BRUNEAU.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Alain BRUNEAU a obtenu 56 voix. Il est élu Cinquième Vice-Président et il sera chargé des Travaux et des Réseaux qu'il connaît déjà.

Il y a eu 10 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) SIXIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Sixième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Daniel FABRE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Daniel FABRE a obtenu 50 voix. Il est élu Sixième Vice-Président et il aura en charge les Finances.

Il y a eu 16 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) SEPTIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Septième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Charly DELAMAIDE.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Charly DELAMAIDE a obtenu 46 voix. Il est élu Septième Vice-Président et il aura en charge les Grands Équipements Sportifs et les Événementiels Sportifs.

Il y a eu 20 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 10 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) HUITIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Huitième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Jean-Pierre ROUME.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Jean-Pierre ROUME a obtenu 48 voix. Il est élu Huitième Vice-Président. Il continuera à s'occuper des Transports Urbains, Périurbains et Scolaires.

Il y a eu 18 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Neuvième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Christian POULHES.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Christian POULHES a obtenu 50 voix. Il est élu Neuvième Vice-Président. Il sera chargé du Suivi des Contractualisations.

Il y a eu 16 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 12 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) DIXIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Dixième Vice-Président. Je vous propose la candidature de Jean-Paul NICOLAS.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Jean-Paul NICOLAS a obtenu 48 voix. Il est élu Dixième Vice-Président et il aura en charge les Techniques d'Information et de Communication.

Il y a eu 18 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 13 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) ONZIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Onzième Vice-Président. Je vous propose la candidature d'Alain COUDON.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Alain COUDON a obtenu 42 voix. Il est élu Onzième Vice-Président et il aura en charge la Politique de la Ville.

Il y a eu 24 abstentions.

DÉLIBÉRATION N° 14 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU (DE LA) DOUZIÈME VICE-PRÉSIDENT(E)

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous passons à l'élection du Douzième et dernier Vice-Président. Je vous propose la candidature de Xavier DALL'AGNOL.

Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les Conseillères et Conseillers Communautaires votent avec le boîtier électronique de vote)

Le scrutin est clos.

Nous pouvons afficher les résultats.

Xavier DALL'AGNOL a obtenu 50 voix. Il est élu Douzième Vice-Président et il continuera à s'occuper du Tourisme.

Il y a eu 16 abstentions.

Je pense que n'aurons plus besoin des boîtiers maintenant.

DÉLIBÉRATION N° 15 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons enchaîner sur quelques autres délibérations liées au changement de gouvernance, avant d'examiner les délibérations prévues à l'ordre du jour habituel.

Nous avons une délibération qui consiste à arrêter le dispositif concernant la composition du Bureau Communautaire. C'est la réplique stricte des dispositions qui régissaient le fonctionnement du Bureau jusqu'à présent. Cette délibération permet à l'ensemble des Maires ou à la personne qui est désignée par le maire d'assister à l'ensemble des réunions du Bureau dans un souci de concertation et de parfaite information de la totalité des Communes de la Communauté d'Agglomération.

Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce point-là ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION N° 16 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DE LA CABA – DÉLÉGATION DU CONSEIL AU BUREAU ET AU PRÉSIDENT – DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU PRÉSIDENT AU PROFIT DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE OU DES RESPONSABLES DE SERVICE

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une délibération classique que nous connaissons bien, qui consiste à décider des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président, des délégations de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des responsables de service.

Je vous propose de vous dispenser de la lecture des deux pages pleines recto verso, mais si quelqu'un le souhaite je le ferai. Pas de demande dans ce sens. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. La délibération est strictement identique à la précédente, sous réserve d'effet de seuils qui ont pu bouger au niveau de la réglementation.

DÉLIBÉRATION N° 17 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS – ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 20 14/41

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 16 qui porte sur la fixation des indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers Délégués. Là, il y a deux choses dans cette délibération.

La première chose concerne une délibération que nous avons dû tous passer dans nos conseils municipaux qui enlève la notion d'indice 1015 comme indice terminal et qui indique simplement que le calcul s'est fait par rapport à l'indice brut terminal, sans préciser 1015 puisqu'aujourd'hui nous sommes à 1020 ou 1022 ; ce qui peut poser des problèmes de calcul. Cela, c'est la première proposition.

La deuxième proposition – vous l'avez dans la délibération – est de fixer des montants qui restent conformes à la délibération qui avait été prise lors de l'installation du Président du Conseil où – je vous le rappelle – le maximum voté par la CABA avait été assez nettement baissé par rapport à ce que prévoit et autorise le Code Général des Collectivités Territoriales. La délibération et les montants qui s'affichent sont eux aussi inférieurs au maximum que la loi autorise. Vous avez donc les montants qui sont précisés dans cette délibération, à savoir :

- Pour le Président : indemnité mensuelle brute de 2 575,74 €
- Pour les Vice-Présidents : indemnité mensuelle brute de 1 133,55 € (C'est du simple au double entre les Vice-Présidents et le Président)
- Pour les Conseillers Délégués : indemnité mensuelle brute de 639,78 € ou 319,89 €.

A ma modeste mesure, je serai dans la même situation que vous, Monsieur le Ministre, il n'y a pas de cumul d'indemnités au-delà de l'indemnité la plus élevée.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 18 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION DES EMPLOIS « COLLABORATEURS DE CABINET »

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons une autre délibération obligatoire qui concerne la création des emplois « collaborateurs de cabinet ». Vous savez que les textes font que les postes de Collaborateurs de Cabinet disparaissent du jour même où le Président quitte ses fonctions. Il convient donc, pour assurer la continuité et accessoirement la rémunération des personnels concernés, de voter une délibération qui détermine les postes qui sont aujourd'hui dans le staff du Cabinet et qui sont appelés à le rester, chacun ayant évidemment vocation à faire la carrière qu'il souhaite.

Mais, pour l'instant, ce qui vous est proposé, c'est de vous prononcer sur les indices des gens qui sont en poste aujourd'hui.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour cette rapidité et cette unanimité sur l'ensemble des modalités pratiques et concrètes qui, encore une fois, sont, à l'adaptation près, les mêmes que celles qui présidaient à notre fonctionnement précédemment, et j'ai bien entendu les difficultés en termes de mixité.

Nous allons reprendre le cours de nos délibérations.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Vous avez toutes les délibérations du groupe A. Je vous propose, s'il n'y a pas de remarques sur cette liasse, de mettre aux voix ces délibérations.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité.

Je vous propose d'enchaîner tout de suite avec le groupe B. Les délibérations ont été attribuées lors du dernier Bureau où les responsabilités des uns et des autres étaient les responsabilités antérieures. Les rapporteurs de ces délibérations sont donc les gens qui étaient en fonction sur leurs responsabilités précédemment.

La première délibération du groupe B concerne les Finances avec une décision modificative que nous rapporte Daniel FABRE.

DÉLIBÉRATION N° 43 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2017/01
Rapporteur : M. Daniel FABRE

M. Daniel FABRE.- Merci, Monsieur le Président. La présente décision modificative n° 2017/01 concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA.

Concernant le Budget Principal, il convient de rappeler que le budget primitif a dû être construit sur des estimations de recettes de DGF et de recettes fiscales, faute d'avoir reçu en temps et en heure les notifications de partie de ces produits.

Les valeurs définitives sont aujourd'hui connues et garanties.

Elles mettent en évidence une DGF « part compensation » supérieure de 8 500 € à la prévision du Budget Primitif, soit un montant de dotation de 3 854 531 €. La DGF « part intercommunalité » est par contre en forte hausse par rapport à la prévision, soit une augmentation de 291 000 €. Pour mémoire, la prévision budgétaire avait été faite sur la base de la baisse subie entre 2015 et 2016. La DGF « part intercommunalité » est donc de 3 630 984 € pour 2017 (avant la déduction de la contribution au redressement des comptes publics), soit en augmentation de + 3,3 % par rapport à 2016.

Quant au prélèvement pour le redressement des comptes publics, il s'établit à 1 373 978 € pour 2017 ; soit une augmentation de cette charge de 221 313 € par rapport à 2016. Cette contribution représente désormais 37,8 % de la DGF « part intercommunalité ».

En ce qui concerne les notifications de recettes fiscales, le niveau des recettes de CFE et de CVAE est un peu supérieur à la prévision du Budget Primitif ; en revanche, les recettes de TASCOM et d'IFER devraient être en deçà de la prévision. Enfin et surtout, les compensations versées par l'État – qui sont pourtant une des variables d'ajustement des crédits au sein de l'enveloppe normée des dotations aux collectivités – sont largement supérieures à la prévision. En particulier, la recette attachée à la compensation des dégrèvements de Taxe d'Habitation s'établit à 672 795 € pour 2017, soit une augmentation de plus de 297 000 € par rapport à la prévision et une augmentation de 178 000 € par rapport à 2016.

Concernant le FPIC, la notification définitive s'élève à 1 447 356 €, dont 599 111 € revenant à la CABA, le Bureau Communautaire ayant confirmé une répartition entre la CABA et ses communes membres selon la règle de droit commun.

Globalement, le différentiel entre le Budget Primitif et les notifications de recettes s'élève à + 580 000 €. Ces crédits supplémentaires s'ajoutent à ceux mis en réserve de façon prudentielle à la construction du Budget Primitif ; c'est donc un volume de 723 000 € qui peut être transféré en section d'investissement et ainsi abonder l'autofinancement conformément à l'objectif prioritaire de la CABA qui est celui de l'équipement de son territoire.

Par ailleurs, sur les crédits mis en réserve à cette fin, il est proposé d'accorder diverses subventions, notamment pour le Village des Étoiles du Sport, pour le Comité Départemental d'Escrime, pour le CCSPD, pour les Jardins de Laroquevieille, pour une action de solidarité de l'association ELO, ainsi que pour les Restaurants du Cœur, l'association Session Libre, l'association Tout un Cirque ! et l'association Carlat Vision.

En investissement, il est pris en considération la possibilité d'octroyer une avance remboursable à l'ADEPA suivant une délibération présentée ce même jour au Conseil Communautaire.

Les enveloppes globales des opérations « Rocher de Carlat » et « Extension de l'Aire d'Accueil » sont adaptées à la hausse suite à la notification de tous les marchés publics.

Divers ajustements sont réalisés sur les comptes d'opérations sous mandat qui doivent être subdivisés par opération à compter de cette année à la fois sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe de l'Assainissement.

Sur le Budget Annexe des Transports Urbains, un véhicule de transport de type TPMR doit être acquis. Cet achat est financé par de l'emprunt complémentaire.

Sur le Budget Annexe du Centre Aquatique, des crédits sont ajoutés pour l'achat d'objets publicitaires dans le cadre du 10^{ème} anniversaire.

Le détail de ces différentes modifications figure dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la Décision Modificative n° 2017/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes de l'Assainissement, des Transports Urbains et du Centre Aquatique de la CABA, ceci conformément aux tableaux joints en annexe.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ou des demandes autres de précisions, en plus des précisions ayant déjà été apportées par Daniel FABRE ? S'il n'y a pas de questions, je vais mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité. Me rci.

Nous passons à la délibération n°44 qui porte sur l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité pour l'exercice 2016 s'agissant de la ZAC de La Sablière. C'est Pierre MATHONIER qui la rapporte.

DÉLIBÉRATION N° 44 : FINANCES – ZAC DE LA SABLIÈRE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2016

Rapporteur : M. Pierre MATHONIER

M. MATHONIER.- Merci, Monsieur le Président. Ce CRAC se compose des dépenses passées et d'une estimation des dépenses futures. Il a été établi avec un paramètre qui pourrait être modifié, c'est la cession du foncier au promoteur qui est estimée comme susceptible d'intervenir dans le mois de novembre 2017, mais il semblerait que la cession pourrait se réaliser plutôt sur le 1^{er} trimestre 2018, compte tenu des dernières discussions.

L'année 2016 a été une année d'études complémentaires avec un certain nombre d'opérations. Nous avons vu par contre, du point de vue du contentieux, que le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Lyon sur le recours contre le permis de construire a été rendu fin 2016 et a débouté tous les requérants opposés à ce permis de construire. De plus, depuis mars 2017, aucun pourvoi n'a été engagé contre cette décision d'Appel.

Le permis de construire du promoteur, comme l'autorisation commerciale, sont donc désormais purgés de tout recours en ce début d'année 2017.

Pour les dépenses de l'année 2016, il s'est agi essentiellement de frais financiers, de la rémunération de l'aménagement et des impôts fonciers.

Il n'y a pas eu de travaux sur l'année 2016.

Par contre, sur l'année 2017, nous avons un certain nombre d'aménagements qui sont prévus et qui sont indiqués, avec notamment des VRD, un giratoire. Et puis, il convient de prendre en compte une part d'un indice qui fait varier le coût des constructions.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont réactualisés à 290 000 €, contre 236 000 € précédemment.

Pour les frais financiers, de la même façon, il y a une réactualisation du calcul qui est faite.

En termes de recettes, la vente qui est prévue soit courant 2017, soit début 2018, est estimée à 6 132 000 €.

Il y a une recette supplémentaire pour la vente des terrains concernant la RN 122. Il s'agit d'une petite parcelle qui rajouterait 167 000 € de recettes dans le CRAC qui nous est présenté.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce CRAC, Monsieur le Président. Il faut retenir essentiellement la bonne nouvelle, c'est que le permis de construire comme les autorisations commerciales sont définitivement validés pour le promoteur.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une excellente nouvelle. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°44 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne le lancement du marché d'exploitation de l'incinérateur des boues de Souleyrie et le renoncement au recours à la délégation de service public. Sujet dont nous parle M. BRUNEAU.

DÉLIBÉRATION N° 45 : MARCHÉS – LANCEMENT DU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'INCINÉRATEUR DES BOUES DE SOULEYRIE ET RENONCEMENT AU RECOURS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. L'incinérateur de boues mis en service en 2003, qui est situé sur le site de la Station d'Épuration de Souleyrie à Arpajon-sur-Cère, est actuellement exploité par la société FMI Process, dans le cadre d'un marché public d'une durée de 12 mois, qui a été commencé le 28 octobre 2015, et qui pouvait être reconductible deux fois, par périodes de six mois chacune.

L'arrêté d'autorisation porte sur 6 480 tonnes de boues qu'il est possible d'incinérer. En 2016, comme les années précédentes, il a été traité environ 4 100 tonnes de boues. Pour cette raison, il vous avait été proposé, en juillet 2016, une délibération pour passer à une délégation de service public qui aurait permis peut-être d'augmenter le rapport de cette installation puisque le prestataire aurait pu aller chercher des boues à l'extérieur.

Par contre, il y a des faits nouveaux, notamment la mise aux normes de la STEP de Souleyrie qui amènera une augmentation du volume traité et donc des boues issues de ce traitement, de même que le projet de méthanisation, qui font apparaître une incidence sur le produit incinéré qui, à ce jour, est difficilement quantifiable.

C'est pourquoi il vous est proposé, dans un premier temps, d'annuler la DSP et de procéder à une consultation dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire afin d'attribuer un marché d'exploitation d'une durée initiale de deux ans, reconductible deux fois par périodes d'un an chacune ; ce qui nous permettrait d'arriver – nous pouvons le penser – à la fois à la fin de la réhabilitation de la station de Souleyrie et à la fin de la réalisation de l'unité de méthanisation.

Il vous est donc proposé :

- de renoncer au principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'incinérateur à boues ;

- de procéder, pour la réalisation de cette prestation, à la consultation des opérateurs économiques par voie de procédure négociée avec mise en concurrence, conformément aux dispositions des articles 26-2° et 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- d'autoriser M. le Président à dresser la liste des candidats admis à négocier ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et toutes les pièces ainsi que tout document s'y rapportant.

Voilà, Monsieur le Président, la délibération qui nous est proposée.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 45 est adoptée à l'unanimité.

Dans le cadre du développement économique et de l'enseignement supérieur, nous avons une délibération sur le Contrat Ambition Région 2017-2020 qui est un contrat entre la Région et la Communauté d'Agglomération. Jacques MÉZARD nous rapporte cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 46 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – CONTRAT AMBITION RÉGION 2017-2020 ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

Rapporteur : M. Jacques MÉZARD

M. MÉZARD.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, c'est la concrétisation de ce que je vous indiquais tout à l'heure. C'est l'accord qui a été passé avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du nouveau contrat puisque le Conseil Régional a souhaité renouveler le partenariat avec ce nouvel outil contractuel qui est intitulé « Contrat Ambition Région » qui est établi avec chacune des Intercommunalités sur l'ensemble de la Région, avec comme objectif de soutenir prioritairement les projets communautaires d'investissement et d'aménagement du territoire.

Ce dispositif est complémentaire à deux outils mobilisables pour les projets d'investissement des communes : le Plan Régional Ruralité pour les Communes de moins de 2 000 habitants, et le Dispositif Bourgs Centres pour les Communes de 2 000 à 20 000 habitants.

Ce contrat que nous avons négocié avec la Région formalise l'engagement financier de la Région pour une durée de trois ans, qui nous amènera à la fin de ce mandat.

Dans ce contrat, il y a :

- un volet stratégique reprenant le projet de territoire de la CABA ;
- un programme d'opérations qui présente les projets identifiés pour la durée du contrat, en cohérence avec cette stratégie, et qui précise la participation régionale attendue pour chacun des dossiers.

L'enveloppe financière que nous apporte la Région au titre de ce contrat s'élève à 2 142 000 €. Elle est fléchée en totalité sur les projets figurant dans le programme d'opérations que nous avons défini en concertation avec la Région. Ce programme prévoit, conformément aux décisions de la Collectivité et ce sont les propositions que nous avons faites, de réserver une partie de l'enveloppe de ce Contrat Ambition Région à la Ville d'Aurillac à concurrence de 400 000 €, sur les 2 142 000 €, et j'avais proposé d'affecter 300 000 € aux autres Communes de la Communauté d'Agglomération. C'était là d'ailleurs la concrétisation aussi de la politique d'équilibre que nous avons menée pour que tout le monde, Ville centre et Communes, puisse y trouver son compte.

En parallèle, il y a deux dispositifs régionaux qui sont mobilisés :

* 214 000 € au titre du Dispositif Bourgs Centres, pour Arpajon-sur-Cère, Ytrac, Jussac et Naucelles. Je tiens à dire qu'il y a eu un réel effort du Conseil Régional et de son exécutif parce que c'était l'histoire des 2 000 habitants. Nous étions un peu à la limite sur le nombre d'habitants, et la décision qui a été prise par le Conseil Régional c'est d'intégrer, outre Arpajon et Ytrac pour lesquels il n'y avait pas de problème, les communes de Jussac et de Naucelles ; ce qui est une excellente chose.

* d'autre part 176 400 € au titre du Plan Ruralité pour les 20 autres Communes. Dans ce cadre-là, nous avons, au niveau de la Communauté d'Agglomération, assuré la coordination entre les Communes et la Région avec le concours de nos Conseillers Régionaux dont Alain MARLEIX et Jean-Pierre DELPONT, pour que chaque Commune puisse bénéficier d'un soutien au titre d'au moins un de ces dispositifs.

J'ajouterai, par rapport au montant global qui n'a rien à envier au précédent, que s'agissant du fonctionnement et de la procédure pour établir ce contrat, ce que l'on peut remarquer, c'est la facilité et la simplification, et que nous n'avons pas subi – je le dis avec toute l'amitié que j'ai pour l'ancien Président du Conseil Régional – la technocratie régionale que nous avons subie précédemment, avec des gens qui venaient nous expliquer ce qui était bon pour nous, alors que, nous, nous ne savions pas, selon eux, ce qui était bon pour nous... Là, nous avons pu mettre, pour chacune de vos Communes, les dossiers dont vous considériez qu'ils étaient finançables et importants pour vos Communes. C'est allé vite pour un résultat intéressant, et cela s'est fait dans une totale concertation et ouverture d'esprit. Je tenais à le signaler parce que j'avais de mauvais souvenirs du précédent contrat, et cela n'a rien à voir avec les étiquettes politiques.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je voulais dire sur ce contrat.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jacques. Y a-t-il des questions, des remarques ou des interventions ? Monsieur BRUNEAU, vous avez la parole.

M. BRUNEAU.- Un mot simplement. C'était pour remercier le Ministre qui, alors qu'il était encore Président de la CABA, a fait le forcing effectivement – et je pense aussi parler au nom de mon ami Christian – pour que nos deux Communes passent dans les Bourgs Centres régionaux. Donc merci encore. Nous en ferons part à nos concitoyens.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Pas de questions. Je peux mettre la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°46 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous passons à la Politique de la Ville pour une délibération sur le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la délinquance avec la programmation 2017. Cette délibération nous est présentée par Michelle LABLANQUIE.

DÉLIBÉRATION N° 47 : POLITIQUE DE LA VILLE – CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PROGRAMMATION 2017

Rapporteur : Mme Michelle LABLANQUIE

Mme LABLANQUIE.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit là, comme vous le savez, d'une délibération récurrente qui nous permet de connaître les propositions et les projets retenus par la Communauté d'Agglomération.

Ces projets ont été retenus par le Comité Restreint du CCSPD qui nous permet d'étudier l'évolution de la délinquance sur le territoire de la CABA, mais également de fixer et de réajuster les orientations pour les années qui viennent.

Pour cette année, nous avons été sensibilisés, lors du Comité Restreint, par ce qui nous était signalé concernant l'augmentation des violences conjugales, l'augmentation des vols par internet et bien sûr tous les problèmes d'alcool et de toxicomanie.

Nous avons lancé l'appel à projets. Nous avons eu, pour 2017, 27 projets qui ont été proposés, qui ont fait l'objet d'une instruction le 22 mai dernier au Comité Restreint et le 9 juin 2017 à la Commission de la Politique de la Ville. Lors de l'examen de cette programmation, nous avons retenu, sur les 27, 23 projets, pour un montant global significatif de 54 850 €.

Je citerai les différents axes auxquels répondent ces projets :

- L'axe 1 : développer les actions en direction des jeunes ;
- L'axe 2 : garantir la tranquillité publique ;
- L'axe 3 : développer les dispositifs et les actions de prévention de la radicalisation ;
- L'axe 4 : renforcer la protection des victimes, notamment lors des violences intra-familiales ;
- L'axe 5 : poursuivre les actions de prévention lors de la période du Festival de théâtre de rue d'Aurillac ;
- L'axe 6 : soutenir les alternatives à l'emprisonnement.

Il a été décidé lors des instances du Comité Restreint d'arbitrer bien sûr en retenant en priorité des projets nouveaux qui correspondaient à ces axes, et pour ceux qui y répondent, les projets qui correspondent au plus près aux orientations retenues par la CABA.

Vous avez un tableau qui vous détaille les différents projets retenus. Les services de la Politique de la Ville ont à votre disposition le détail du dossier si vous souhaitez avoir toutes les informations sur les actions développées.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver ce programme d'actions 2017 du Conseil Communautaire de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition de subventions qui est joint à la délibération, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions portées par les associations, les collectivités locales et les organismes publics.

Les crédits alloués par la CABA sont inscrits au Budget Principal.

J'ai essayé de vous présenter rapidement cette délibération, Monsieur le Président, mais je suis à la disposition de mes collègues pour répondre à des questions éventuelles sur ces actions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Michelle. Y a-t-il des demandes de précisions sur cette programmation ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité.

Nous avons une série de rapports à examiner. Nous avons d'abord le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Nous allons admirer l'exercice de synthèse de M. BRUNEAU.

DÉLIBÉRATION N° 48 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Alain BRUNEAU

(Présentation de documents sur écran)

M. BRUNEAU.- Merci, Monsieur le Président. Je serai bref, un peu moins bref qu'au dernier Bureau malgré tout, puisque là nous avons fortement déplu au Président d'alors avec Philippe en squeezant les rapports. Ce soir, il est quand même nécessaire de les présenter, d'abord vis-à-vis de nos concitoyens, et aussi vis-à-vis des Services qui ont préparé ces rapports d'une excellente façon comme tous les ans, en sachant que ces rapports mettent aussi en exergue le travail des Services Techniques de la CABA.

Pour ce qui est du bureau d'études, ce qu'il faut retenir c'est qu'il a été réalisé par les techniciens du bureau d'études plus de 60 études sur 16 communes différentes, qui ont généré quand même 1,7 M€ de travaux, aussi bien en adduction d'eau potable qu'en eaux usées.

Le bureau d'études travaille sur la modélisation, notamment :

- pour poursuivre le développement du modèle numérique représentant le fonctionnement précis du réseau d'eau potable de la CABA ;
- pour évaluer sur des projets les besoins futurs et valider des dimensionnements ;
- pour apporter sa contribution au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable qui vient d'être terminé, qui a été présenté en Commission la semaine dernière ;
- pour la modélisation du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie et pour participer à la grosse étude en cours.

En ce qui concerne le secteur de l'urbanisme, vous avez le tableau sur l'instruction des documents d'urbanisme pour répondre de l'existence ou pas de réseaux. Simplement, lorsque nous regardons les totaux, nous voyons qu'il y a encore une légère progression. Il y a eu une grosse progression de 2014 à 2015, mais elle se poursuit pour ce qui est des permis de construire et surtout des déclarations préalables.

S'agissant du SPANC, vous avez le tableau qui résume le contrôle. Il y a eu, au total, sur nos 25 communes, 68 contrôles d'installations existantes, 104 contrôles d'installations neuves et 70 avis sur conformité favorables et 2 avis sur conformité défavorables ; ces avis sont donnés surtout sur les demandes des notaires quand il y a des mutations.

Le rapport présente le bilan du X^{ème} programme de l'Agence de l'Eau. Dans le cadre de ce programme, il y avait une aide de l'Agence de l'Eau à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Il y avait 473 propriétaires et 569 installations éligibles.

Il y a eu 223 propriétaires qui ont déposé 227 dossiers pour des installations, soit 47 %.

Mais, malheureusement, il n'a été réhabilité que 164 installations sur 227, soit 74 %, malgré des rappels des maires et du Bureau, et malgré une prolongation de délai de plus d'un an puisque cette opération devait se terminer le 16 avril 2016 et finalement l'échéance pour la réalisation de ces travaux a été repoussée au 16 mai 2017. Nos concitoyens n'ont donc pas profité au mieux de ces possibilités, en sachant que, comme cela a été dit tout à l'heure, le train ne repassera peut-être pas une nouvelle fois puisque les agences de l'eau, notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sont en train de préparer leur XI^{ème} programme et il n'y aura pas forcément ce type d'aide dans le XI^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

Ensuite, nous arrivons au récurrent tableau du prix total de l'eau. Vous voyez qu'en 2016 le prix du mètre cube d'eau non assaini, y compris les redevances de l'Agence de l'Eau, s'élevait à 2,01 €, soit une augmentation de 2,38 % par rapport à 2015.

Le prix du mètre cube d'eau assaini s'est établi à 4,16 €, soit une augmentation de 2,48 % par rapport à 2015.

Nous arrivons au secteur « eau ».

Là, nous voyons que les volumes prélevés sont en baisse par rapport à 2015 puisque, pour un total de 4 297 873 m³ en 2015, nous descendons à 4 130 503 € en 2016. Il faut surtout remarquer qu'en plus cela a été bon pour les économies d'énergie puisqu'il y a eu une forte diminution du volume produit par les pompages au profit des volumes produits par les sources, c'est-à-dire de manière gravitaire.

En ce qui concerne la production au niveau du rendement, le rendement s'est amélioré puisque nous sommes passés d'un rendement de 72,70 % en 2015 à un rendement de 75,62 % en 2016, tout en sachant qu'il continuera de s'améliorer puisque, comme vous le savez, il y a des travaux actuellement pour la résorption des fuites. Nous avons notamment inscrit trois chantiers importants dans le programme d'appel à projets de l'Agence de l'Eau, fortement subventionnés à hauteur de 70 %.

Sur cette carte qui montre le taux de conformité des analyses, le bleu foncé désigne les zones où le taux de conformité est supérieur ou égal à 95 % de conformité, et d'ailleurs la grande majorité du bleu foncé correspond à du 100 % de conformité.

Ensuite, vous avez le bleu un peu moins foncé qui correspond aux zones où nous avons un taux de conformité entre 90 % et 94 %.

Enfin, le bleu clair désigne les zones où le taux de conformité est entre 80 et 89 %.

Il n'y a quand même aucune commune sur laquelle les analyses sur les unités de production de l'eau potable sont inférieures à 80 % de résultats positifs.

Il convient de noter que le taux de conformité bactériologique reste satisfaisant : 97 % pour 2016 comme en 2015. Il reste toujours quelques unités non conformes sur des petites unités qui desservent quelques abonnés à chaque fois, et sur lesquelles il y aura des efforts à réaliser.

Sur les autres paramètres physico-chimiques, nous avons des analyses avec une conformité globale de 99 %.

Nous pouvons considérer l'activité du Pôle Exploitation.

Nous avons tout d'abord la Cellule Production d'Eau. Là, il y a eu notamment 348 analyses mandatées par l'ARS et 1 023 tests réalisés en autocontrôle en 2016 qui ont abouti au résultat que nous venons de voir.

D'autre part, nous avons la Cellule Exploitation.

Elle se caractérise par 840 km de réseau de distribution.

Il y a eu 401 ventouses qui ont été vérifiées, 43 d'entre elles ont été renouvelées.

Il y a eu la recherche de fuites. 216 fuites ont été détectées et réparées en 2016.

La Cellule Exploitation a aussi travaillé sur le Schéma Directeur d'Approvisionnement en Eau du territoire qui a été finalisé fin 2016, qui a abouti à des fiches projets qui nous serviront à faire les programmes de travaux et les budgets dans les années à venir.

Nous avons aussi la Cellule Branchement.

La Cellule Branchement a relevé les 21 500 compteurs abonnés.

Elle a assuré 5 178 interventions dans le cadre du service à l'utilisateur.

Elle a procédé à l'ouverture de concessions à raison de 110 en 2016, contre 87 en 2015. Donc, là aussi, nous constatons la reprise de la construction.

En ce qui concerne le renouvellement du parc des compteurs, il y a eu environ 300 compteurs renouvelés de plus en 2016, soit 10 % de plus, par rapport à 2015.

Enfin, il faut noter que 70 % du parc est équipé en radiorelève.

En 2016, il y a eu 12 communes où la double relève annuelle s'est effectuée, où il n'y a pas eu d'estimation. En 2017, ce seront toutes les communes qui seront relevées 2 fois.

Nous pouvons voir maintenant l'activité du Pôle Travaux.

Le secteur Travaux est composé de :

- 16 agents,
- 3 contrôleurs
- et 1 responsable.

Ils suivent notamment les trois marchés à bons de commande : le marché sur les canalisations, le marché sur les réfections de voirie et le marché sur la réhabilitation des branchements en plomb.

Le Pôle Travaux assure aussi le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant la pose de canalisations AEP et Eaux Usées, soit sur les marchés publics de la CABA, sur les lotissements ou au niveau des travaux réalisés sur les communes.

C'est quand même un pôle important et qu'il convient de maintenir en termes de personnel et de compétences.

Ce tableau vous présente les branchements eau et les branchements assainissement en 2016.

Il a été réalisé 70 branchements eau en 2016 et 41 branchements assainissement, soit un total de 111, pour un total de 110 branchements en 2015. Là, c'est à peu près équivalent sur les deux années.

Il y a eu 323 réhabilitations de branchements en plomb, dont la grosse majorité évidemment dans le cadre du marché à bons de commande.

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, nous avons toujours les 39 agglomérations d'assainissement ; cela va de l'agglomération de Souleyrie, d'une capacité de 57 300 équivalents habitants, à une vingtaine de stations qui collectent moins de 200 équivalents habitants.

Non seulement il y a une grande disparité dans la capacité d'épuration de ces stations, mais il y a toujours aussi la totalité des processus d'épuration qui sont représentés dans ces 39 stations d'épuration.

Pour ce qui est des réseaux, nous sommes toujours à peu près dans la même proportion de séparatif par rapport à l'unitaire (79 % pour le séparatif et 21 % pour l'unitaire).

Nous avons 413 km de réseaux.

Nous avons 73 déversoirs d'orages, en sachant que la majorité d'entre eux se situent sur le territoire de la station de Souleyrie et il y en a quelques-uns aussi sur Jussac-Bourg.

Nous avons 47 postes de relèvement, dont 45 % sur l'agglomération de Souleyrie. Là aussi, nous augmentons les auto-surveillances sur tous ces dispositifs.

Le rapport fait ressortir les résultats d'exploitation en quelques chiffres :

- 51 km de réseaux curés, soit 14 % du linéaire, en 2016
- 87 interventions suite à des plaintes de redevables
- 3 campagnes de dératisation
- 328 interventions d'entretien
- 500 interventions sur les STEP principalement pour le soutirage des boues. Je rappelle que ces STEP sont quand même disséminées sur les 24 autres communes de l'agglomération.
- près de 500 contrôles de raccordement, dont 101 correspondent à la mise en place de la participation financière à l'assainissement collectif
- 68 interventions pour les autres services (Aire des gens du voyage, le traitement des déchets ménagers, le nettoyage des bouches à clé, et les regards de compteurs)

Encore quelques chiffres pour vous dire qu'à Souleyrie il y a eu des déversements de matières de vidange, notamment de l'entreprise LALLEMAND, qui ont légèrement augmenté par rapport à 2015, mais qui augmenteront fortement en 2017 puisque, comme nous l'avons déjà indiqué, l'unité de production de l'entreprise LALLEMAND située à Saint-Simon est en train d'augmenter fortement sa production, et donc évidemment la production également de boues.

Pour ce qui concerne les performances épuratoires, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la station de Souleyrie remplit toutes les obligations en matière d'auto-surveillance. Sur les eaux traitées, la station de Souleyrie affiche en moyenne de très bonnes performances. Le problème se manifeste surtout par temps de pluie, puisque les eaux résiduelles urbaines ne sont pas traitées actuellement.

Pour ce qui concerne les autres stations, nous sommes toujours un peu dans les mêmes résultats. Sur les 38 autres stations, 29 présentent des rejets conformes, 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il y a impossibilité d'effectuer une mesure de débit en sortie, et 4 ont des rejets non conformes alors qu'il y en avait 9 dans ce cas en 2015, il y a donc eu quand même plus de 50 % d'amélioration.

Enfin, vous avez la carte avec des points verts, des points rouges et des points jaunes qui représentent la conformité des stations d'épuration. Nous travaillons sur des études pour les points rouges, notamment les deux stations de Mandailles. Pour celle de Vézac, de la même façon, des études sont en cours puisqu'il était proposé de ramener les effluents sur Souleyrie mais il y aura peut-être la réalisation d'une station sur Vézac. Pour Labrousse, il y aura des travaux de réhabilitation réalisés dans le cadre du programme 2017-2018.

Vous avez enfin un rappel sur la mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie.

Cette mise aux normes de l'installation est fortement aidée par l'Agence de Bassin, puisqu'il y a 80 % d'aide pour les études et 60 % pour les travaux ; cela représente en gros 19 à 20 M€ d'aides de l'Agence de Bassin.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur la présentation de ce rapport. Je renouvelle mes remerciements aux Services qui ont réalisé ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur BRUNEAU. Nous avons simplement à prendre acte du rapport.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 48.

Nous pouvons passer au rapport annuel sur le Service Public de Collecte et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés qui va être présenté par Philippe GRANIER.

DÉLIBÉRATION N° 49 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS. ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Philippe GRANIER

(Présentation de documents sur écran)

M. GRANIER.- Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'ai compris qu'il me fallait être synthétique. Je vais essayer de l'être.

Dans ce rapport sur le Service Public de Collecte et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, vous avez plusieurs chapitres :

- la collecte,
- le traitement des déchets ménagers,
- la post-exploitation du Centre de Stockage des déchets de Tronquières,
- la réduction des déchets à la source
- et quelques annexes que je pourrai commenter rapidement.

La collecte

Sur les collectes en porte à porte sur Aurillac, vous avez quelques chiffres. Nous nous apercevons que nous avons aujourd'hui une moyenne de 228 kg par an et par habitant. C'est une baisse conséquente. Nous pouvons nous satisfaire de ce résultat puisque nous sommes aujourd'hui en dessous de ce qui se passe sur la région Auvergne-Rhône-Alpes. Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, c'est 236 kg par an et par habitant. Nous pouvons donc considérer que le travail de la Communauté d'Agglomération et du SMOCE est efficace et porte ses fruits.

Pour ce qui est des tonnages collectés en collecte sélective sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère, nous pouvons nous féliciter du résultat puisque nous avons eu une progression de 60 % des matériaux collectés. Jusque-là, nous le disions ; aujourd'hui, nous avons des chiffres, nous pouvons donc féliciter les services et les élus puisque nous avons pris la bonne décision. C'est parfait pour le Service, mais également pour les recettes de notre Collectivité.

S'agissant de la collecte en porte à porte volontaire, là aussi vous avez les chiffres.

Nous voyons que la collecte du verre est relativement stable.

Pour ce qui est de la collecte des journaux, nous enregistrons une très légère progression.

C'est sur les emballages que nous avons une grosse progression de la collecte, et là nous voyons bien que la restructuration sur Aurillac et Arpajon n'y est pas pour rien.

Nous voyons une évolution totale des tonnages de + 1,66 % en 2016 par rapport à 2015.

Pour ce qui est des collectes en déchetteries, là aussi nous voyons une petite évolution entre 2015 et 2016. Nous ne pouvons pas considérer qu'il y ait une très grosse progression, cela représente environ 200 tonnes.

La collecte en déchetteries du verre est complètement stable.

La seule chose à remarquer, c'est que nous avons à peu près un rééquilibrage entre l'Yser et les 4 Chemins au niveau des déchetteries, alors que jusque-là nous avions plutôt 40 % du tonnage sur les 4 Chemins et tout le reste sur l'Yser. C'est une progression intéressante. Nous rappelons toujours que la déchetterie de l'Yser sera restructurée et permettra un accueil différent de beaucoup de déchets qu'elle ne peut pas traiter aujourd'hui.

En ce qui concerne la collecte en déchetteries des DEEE, là aussi nous nous apercevons d'une progression de la collecte sur les téléviseurs parce que nous avons eu beaucoup de retransmissions sportives sur l'année 2016. L'augmentation, elle est là, il ne faut pas se leurrer ; chaque fois qu'il y a des événements sportifs, nous avons une augmentation de ces produits-là. Pour les autres déchets d'équipements électriques et électroniques, les tonnages sont à peu près stables sur les deux années 2015 et 2016, ou nous avons une légère baisse.

Pour ce qui est des Déchets Diffus Spécifiques, constitués par les peintures, les huiles et les batteries, là aussi nous avons une collecte qui progresse très légèrement.

Ce graphique vous montre l'évolution des différents tonnages.

Le tonnage des OMR a légèrement baissé.

Le tonnage des recyclables progresse un peu.

Les apports volontaires restent stables.

La collecte du verre est stable.

Les apports en déchetteries progressent très peu.

Nous avons donc un global qui progresse très peu.

Le traitement des déchets ménagers

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le flux d'emballages et le flux de multimatériaux sont acheminés sur le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste, pour lequel nous avons un partenariat.

Il faut savoir aussi qu'aujourd'hui sont accueillies chez nous uniquement les ordures ménagères de la Communauté de Communes de Cère et Goul, puisque les autres Communautés de Communes se sont orientées directement, elles aussi, vers le SYDED du Lot.

Ce document qui est projeté vous permet de voir d'une part la répartition des flux pour le premier semestre concernant la CABA et à l'époque les 5 autres collectivités, et d'autre part la répartition des flux pour le second semestre où nous ne retrouvons que la CABA et Cère et Goul. A ce moment-là, nous représentons 95 % du flux traité sur ce site et Cère et Goul en représente 5 %.

Sur la répartition des tonnages sortant des deux centres de tri, les trois premières lignes du tableau correspondent aux petits cartons. Ensuite, nous avons les papiers, l'acier et l'aluminium. Nous avons sur les trois avant-dernières lignes les plastiques. Enfin, nous avons les refus.

Là aussi, ce sont des éléments assez stables.

La post exploitation du Centre de Stockage de déchets de Tronquières

En 2016, il y a eu la déconstruction de l'ancienne usine de broyage et le suivi de la post exploitation et des casiers qui se trouvent sur Tronquières.

Pour 2017, nous avons quelques réfections de casiers à poursuivre. D'autre part, nous avons un suivi des émanations de gaz dessus. Tout se passe bien, que ce soit avec les riverains, l'association qui suit cette post-exploitation, ou la Préfecture ; comme il n'y a pas d'anomalies particulières, il n'y aura pas de réunions en Préfecture, c'est ce qui a été convenu avec elle et les riverains.

La réduction des déchets à la source

Vous vous apercevez que nous avons 2 199 composteurs qui sont présents sur la Communauté d'Agglomération. Chacun retrouvera ses petits puisque vous voyez, par communes, le nombre de composteurs qui sont mis à disposition. Je vous encourage vivement quand même à pousser vos administrés à venir faire la démarche du compostage, et je pense que Jean-Pierre DABERNAT m'accompagnera là-dessus.

En annexes, vous sont présentés quelques graphiques.

Vous retrouvez comme d'habitude l'Everest du verre, à savoir Mandailles. Là, chacun peut retrouver sa commune aussi. Chacun en tire les conclusions qu'il veut.

Pour ce qui est des emballages, c'est Lacapelle-Viescamp qui est en tête.

Pour ce qui est des grands lecteurs, c'est Teissières-de-Cornet qui remporte le palmarès.

J'ai essayé d'être assez synthétique. Si vous voulez un peu plus de détails, je vous les donnerai. Je crois que l'essentiel, c'est de retenir que la restructuration de la collecte sur les villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère a quand même permis de faire une énorme progression sur le tri. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il n'y a rien à jeter dans ce rapport. Nous en prenons acte. Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°49.

Nous passons à une délibération importante qui concerne l'approbation des principes de la restructuration du réseau de transports publics de la Communauté d'Agglomération mise en œuvre au 4 septembre 2017. Cette délibération est présentée par Jean-Pierre ROUME.

DÉLIBÉRATION N° 50 : TRANSPORTS – APPROBATION DES PRINCIPES DE LA RESTRUCTURATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC MISE EN ŒUVRE AU 4 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- Merci, Monsieur le Président. J'ai essayé de synthétiser la délibération qui fait 9 pages. Nous allons essayer de fonctionner en deux temps :

- Dans un premier temps, je vais faire une présentation assez rapide de la démarche et de la délibération
- Ensuite, je laisserai la parole à Sandra NUGOU qui nous présentera les aspects techniques et les réseaux tels qu'ils vont se dessiner à l'aide d'un power-point.

C'est en effet en 2014 que nous avons décidé de restructurer l'ensemble du réseau de transport sur tout le territoire de l'Agglomération. Je vous en rappelle rapidement les deux objectifs :

1^{er} objectif : Faire concorder le service avec les réalités d'aujourd'hui car, depuis 2007, date du dernier aménagement du réseau, lui-même conçu au début des années 90, il n'y avait eu des évolutions qu'à la marge. L'évolution de l'urbanisation de notre territoire, l'agrandissement de son périmètre, l'évolution démographique des communes et des quartiers, l'évolution des besoins en termes de mobilité nous obligent à adapter le service. La structuration du Pôle universitaire, l'unification des sites de l'enseignement privé, les nouvelles zones d'activités économiques ou d'habitation, la réalisation de grands équipements publics modifient les comportements des usagers. Il s'agit donc d'adapter le réseau à cette modification de comportements.

Je souligne quand même que cette restructuration devra avoir un caractère évolutif et devra prendre en compte rapidement des aménagements futurs puisqu'il va y avoir l'aménagement de la Sablière ou la réalisation du contournement de Sansac-de-Marmiesse modifiant le tracé de la RN 122. Donc, là aussi, cela devrait modifier les comportements des usagers.

L'objectif n°2, c'est d'apporter ces améliorations de services dans un budget contraint, avec la volonté aussi d'améliorer la vitesse commerciale du réseau de transport en commun. Nous économiserons des kilomètres avec le réseau qui vous est proposé ce soir. Des arrêts où il n'y avait pas ou vraiment très peu de montées vont disparaître. Des lignes vont se modifier. Des services nouveaux vont naître aussi puisqu'il y a des objectifs avec ces nouvelles relations qui vont être mises en œuvre, tout ceci en le maîtrisant car le budget des transports est en déficit. Alors, si c'est le cas dans de nombreuses agglomérations et de nombreux réseaux en France, il n'en reste pas moins qu'au niveau de la Communauté d'Agglomération, le Budget des Transports implique une subvention d'équilibre du Budget Principal de la CABA, et on peut noter que la progression inflationniste de cette subvention est due à plusieurs facteurs : l'élargissement du périmètre de la CABA au fil des années, les incertitudes sur le financement des transports eux-mêmes, le peu de visibilité sur le Versement Transport qui est calculé – je vous le rappelle – sur les masses salariales des entreprises de plus de 11 salariés et qui est donc directement lié à l'activité économique, la stagnation ou le maintien des recettes commerciales car s'il est indispensable d'avoir une offre de services, vous en conviendrez avec moi, le transport en commun n'est pas le premier réflexe de mobilité dans des territoires comme le nôtre.

Il n'en reste pas moins qu'il y a des choses intéressantes qui s'y font. Cette subvention du Budget Principal vers le Budget Annexe des Transports était, pour rappel, de 300 000 € en 2007, de 450 000 € en 2010, de 650 000 € en 2012, de 750 000 € en 2014, de 900 000 € en 2015, et elle est revenue à 730 000 € en 2016 et en 2017. Il y avait une progression trop importante de la subvention.

L'objectif avec cette restructuration est aussi de ramener cette subvention du Budget Principal au Budget Annexe des Transports aux alentours de 500 000 € qui restent quand même une somme importante pour assurer un service de qualité.

Les économies réalisées – et je tiens à faire une parenthèse sur ce point – seront supportées par nos délégataires ; c'est-à-dire que c'est la STABUS qui partagera ces efforts en récupérant aussi une partie de l'offre périurbaine jusqu'alors sous-traitée ; nous allons faire un équilibre entre notre délégataire et les sous-traitants du réseau, en sachant que les deux sont utiles pour maintenir l'activité sur notre territoire.

Ces économies vont se réaliser en maintenant les effectifs de la STABUS car nous envisageons aussi d'assurer des services supplémentaires, notamment liés au transport des personnes à mobilité réduite, en acquérant un matériel dédié à ces services, un matériel moderne, performant, qui permettra d'assurer les services supplémentaires puisque là aussi le TPMR (Transport des Personnes à Mobilité Réduite) connaît une progression exponentielle.

Cette restructuration mise à votre approbation ce soir a nécessité une implication très forte du Service des Transports de la CABA avec Sandra NUGOU, je le dis parce que c'est une implication importante, sachant que les transports ne sont pas la seule compétence qu'elle a à assumer au sein de la CABA, la performance est donc encore plus à souligner. Elle a nécessité aussi bien sûr l'implication de la Direction Générale de la CABA et des personnels de STABUS – je tiens à le dire ici – car tout le monde a fait preuve d'un grand professionnalisme avec, à leur côtés, l'association AGIR à laquelle nous sommes adhérents, (ainsi que la STABUS), qui offre un appui technique et juridique, mais qui a aussi ses limites, et si nous n'avions pas eu nos services, les personnels de STABUS et le travail qui a été mené par tout le monde, je crois que nous ne pourrions pas, ce soir, présenter une restructuration du réseau.

Il aura quand même fallu trois ans pour accomplir ce travail :

- 2014 : Étude du diagnostic confiée à AGIR.

- 2015 : L'étude a été réalisée.

- Ensuite, sont venues les propositions de tracés, principalement pour le réseau urbain d'abord.

- Puis, des débats ont eu lieu au sein de la Commission des Transports, des débats qui ont été riches et fournis, jusqu'au Bureau Communautaire, qui a validé le tracé des lignes urbaines pour vous les présenter ce soir le 21 mars 2016, c'est plus ancien, et le périurbain, puisqu'il faut bien tout présenter au Conseil Communautaire, le 12 mai 2017.

Ce sont donc 40 000 kilomètres par an qui vont être économisés sur le réseau urbain et 20 000 sur le réseau périurbain, avec la volonté d'avoir un réseau beaucoup plus lisible pour nos concitoyens. C'est ainsi que les lignes urbaines deviendront les lignes 1, 2, 3, 4 et 5, faciles à mémoriser, avec des tracés beaucoup plus rectilignes qu'auparavant, même si tous les quartiers seront bien desservis.

Cela va demander – nous nous en doutons – quelques ajustements au moment de la mise en œuvre à partir de septembre parce qu'il y a certainement des choses qui nous ont échappé dans la conception même de ce réseau. Nous prendrons bien sûr en compte – parce qu'il y a des habitudes qui vont changer, et donc vous allez tous entendre des choses autour de vous – ces éléments et amènerons les ajustements utiles lorsqu'ils s'avéreront nécessaires.

Par exemple, sur la commune de Giou-de-Mamou, nous sommes déjà en train d'étudier des ajustements possibles par rapport à ce qui avait été présenté au Bureau Communautaire ; mais c'est normal, quand il y a des changements de cette nature, il faut aussi s'adapter en permanence, sans remettre en cause le fond et les objectifs qui avaient été définis dès l'année 2014.

Pour égayer la soirée, je laisse la place à Sandra NUGOU qui va vous présenter tout ce réseau restructuré et revu ligne par ligne. Elle va essayer de synthétiser aussi, mais c'est quand même assez fourni.

(Présentation de documents sur écran)

Mme NUGOU.- Je vais quand même essayer de synthétiser au maximum.

La première image que nous vous montrons, c'est une affiche qui a été réalisée par le Service Communication de la CABA parce qu'il est vrai que le travail sur la restructuration a été mené beaucoup avec les agents de la STABUS, mais sur la dernière ligne droite, où nous avons monté un plan de communication relativement important, le travail du Service Communication est aussi à souligner, nous en reparlerons un peu en fin de présentation.

Sur le réseau urbain, je ne vais pas revenir sur les grands principes puisque M. ROUME les a rapidement évoqués. Je vais reprendre une description ligne par ligne.

Tout d'abord, vous avez à l'écran le réseau actuel. Le Service Communication a travaillé sur une carte du réseau restructuré que vous avez maintenant à l'écran. Je vais donc vous repasser très rapidement, ligne par ligne, les grandes évolutions qui sont engendrées par la restructuration.

Sur la ligne 10, qui sera notre future ligne 1, qui est aujourd'hui une ligne très structurante, qui a comme terminus le LP Raymond Cortat d'un côté et la Cité du Pont au niveau d'Arpajon de l'autre, qui dessert les Courcières, Carbonat, la place d'Arpajon, la Ponétie, la Montade, la place d'Auriques, Limagne, le Lycée Monnet, Cap Blanc, Cours d'Angoulême et Préfecture, elle sera très peu modifiée.

Elle va rester une ligne très structurante avec un tronc commun entre le Lycée Monnet et la Cité du Pont à Arpajon. Le LEP Cortat sera moins desservi en heures creuses qu'à l'heure actuelle. Le secteur Carbonat/Courcières, qui est aujourd'hui desservi en aller-retour, sera desservi par une boucle partant de la Cité du Pont et dans le sens des flux ; ce qui permet d'économiser un certain nombre de kilomètres tout en étant très efficace.

Une des innovations majeures dans ce nouveau réseau, c'est le carrefour Pompidou au niveau de la Montade où nous allons créer un gros centre de correspondance. Aujourd'hui, sur l'urbain, le centre de correspondances majeur, c'est le Square. Nous créons un nouveau centre de correspondance au niveau de la Montade où nous allons croiser trois lignes : la ligne 1, la ligne 2 et la ligne 3 dont nous allons parler tout à l'heure. La desserte de l'Avenue des Volontaires est abandonnée au profit du pôle scolaire de Saint-Joseph/Tivoli. Au retour, la desserte de la Préfecture est abandonnée au profit du Boulevard du Pont Rouge. A chaque fois, quand nous parlons d'abandon, c'est soit effectivement que nous n'avons pas d'usagers ou trop peu, soit que nous desservons les usagers par une autre ligne.

La ligne 20/21, qui est la future ligne 2, a pour terminus actuel le Square d'un côté et Marmiers et Haras/Centre Commercial en alternance de l'autre.

Elle dessert Saint-Joseph, le Foyer des Jeunes Travailleurs, le Centre Social et l'École de Marmiers, et puis, en alternance, d'une part le quartier de Marmiers, et d'autre part l'IFPP et le Village d'Entreprises.

M. ROUME a parlé de l'amélioration de la lisibilité du réseau. Eh bien, pour cette ligne, nous avons considéré qu'avoir deux antennes sur une ligne, c'était compliqué pour les usagers. Nous allons donc avoir une seule antenne. Cela implique bien sûr la suppression de certains arrêts, mais nous avons quand même essayé de faire un tracé unique médian, intermédiaire entre les deux antennes qui, malgré tout, permet une bonne desserte des quartiers concernés.

L'offre sera, par contre, globalement améliorée pour les quartiers Sud puisque nous aurons une meilleure fréquence. Le fait de ne pas avoir deux antennes, cela permet, avec un tracé unique, d'améliorer la fréquence.

Comme je vous le disais, c'est l'une des lignes qui, avec la ligne 3 et la ligne 1, se croiseront au niveau de la Montade.

Sur la ligne 30, (future ligne 3), qui a aujourd'hui pour terminus le Square d'un côté et Belbex/Cité d'Aron de l'autre, qui dessert Saint-Joseph, le Parc de la Fraternité, le Centre Commercial de Belbex, la Place de Belbex et la Cité d'Aron, aujourd'hui l'objectif, c'est de reconquérir la clientèle des actifs de Belbex par un accès direct au centre ville et de créer, en complément de la ligne 1 qui est très structurante, une deuxième ligne structurante mais dans le sens Est-Ouest cette fois. Pour faire cela, nous avons diamétralisé l'ancienne ligne 30 avec l'actuelle ligne 50 qui dessert la Zone de Sistrières et le Centre Aquatique. Cela fait une ligne relativement longue, mais qui va permettre de lier le quartier de Belbex avec Sistrières et le Centre Aquatique en alternance, le tout via le Square et via le Collège de la Jordanne qui est le collège de rattachement du quartier de Belbex.

Je rajoute également sur cette ligne qu'elle permet une desserte convenable en transport en commun du projet municipal de parc-relais au niveau de l'Hôtel Campanile. C'est aussi une des données qui a été prise en compte.

La ligne 40, qui est la future ligne 4, a pour terminus actuel le Square et le Biopôle et la Zone de Conthe en alternance.

Elle dessert le Square, puis, d'une part, la Place d'Aurinques, le Lycée Agricole, le Biopôle, les Alouettes, le Stade Jean Alric, et d'autre part l'Hôpital, la Gare, la Cité du Parc, la Zone de Conthe et le CMC.

Pour plus de lisibilité là encore, puisque, quand on décrit la ligne avec ses deux antennes, elles sont complètement opposées et quand on lit une fiche horaire c'est relativement compliqué à comprendre pour un usager qui n'aurait pas ses habitudes sur le réseau, nous allons tronquer cette ligne 40 en deux lignes, et la future ligne 4 correspondra à la boucle qui dessert le secteur du Biopôle et des Alouettes. C'est une boucle qui tournera toujours dans le même sens. Nous faisons une autre ligne, qui s'appellera la ligne 5, pour desservir la Zone de Conthe et le CMC, c'est-à-dire l'autre côté.

La ligne 4 ne desservira plus l'Éco-quartier puisque la desserte de l'Éco-quartier sera assurée par la nouvelle ligne 3 au niveau du Parc de la Fraternité. La ligne 4 a été pensée comme une ligne facilement modulable pour desservir à l'avenir le pôle d'échange intermodal à la gare.

Concernant la ligne 50 (future ligne 5), qui a pour terminus actuel le Square ainsi que, en alternance, Sistrières et le Centre Aquatique, qui a la particularité de ne pas circuler le samedi, ce qui ne sera pas le cas à l'avenir, c'est aujourd'hui une nouvelle ligne 5 qui n'a plus rien à voir avec la ligne 50 puisque celle-ci – je vous le rappelle – est fusionnée avec la ligne 30 pour devenir la future ligne 3.

La future ligne 5, cela correspond à notre fameuse boucle Sud de la ligne 40 actuelle, qui dessert le CMC et la Zone de Conthe.

Sur le réseau périurbain, je vais vous redonner les grands principes de restructuration. Ensuite, je m'arrêterai sur les lignes les plus impactées pour aller un peu plus vite.

Aujourd'hui, sur le périurbain, nous avons 14 lignes avec deux périodes de fonctionnement :

- la période scolaire où ce sont des lignes régulières ;
- et les samedis et périodes de vacances scolaires où ce sont des lignes qui, pour la plupart, sont regroupées (nous avons par exemple la ligne A et la ligne L qui, pendant les vacances scolaires, deviennent la ligne AL) et qui, pour la plupart d'entre elles, sont en Transport à la Demande ; cela veut dire qu'elles ne sont déclenchées, que sur réservation de l'utilisateur, sauf pour les lignes AL, BC et G qui ont un fonctionnement mixte, à la fois un fonctionnement régulier et un fonctionnement en TAD, sur les samedis et les vacances scolaires, puisque ce sont des lignes qui sont très fréquentées.

Les principes de la restructuration sont les suivants :

- D'abord, une refonte de la rémunération du TAD et une recherche d'adéquation entre la rémunération et le véhicule utilisé. Il faut savoir que le Transport à la Demande qui n'est déclenché que sur réservation de l'utilisateur, dans notre fonctionnement actuel, est systématiquement payé, que la course soit déclenchée ou qu'elle ne le soit pas. Un des buts de la restructuration, c'est déjà de modifier ces modalités de rémunération du TAD.

De la même manière, nous avons aujourd'hui, sur le TAD mais aussi sur d'autres lignes régulières du périurbain, parfois des courses qui sont payées comme étant réalisées avec un grand véhicule alors que le sous-traitant utilise des petits véhicules, mais ce n'est pas le même coût kilométrique. Donc, là aussi, sans forcément bouger les lignes et le tracé des lignes, nous pouvons déjà avoir des pistes d'économie.

- Un autre principe que nous appliquons dans la restructuration, c'est un fonctionnement mixte régulier/TAD toute l'année, pour plus de lisibilité. L'idée, c'est que les arrêts qui sont desservis par des lignes régulières le soient toute l'année, et que les arrêts qui sont desservis en TAD le soient toute l'année, et que nous n'ayons pas de changements entre les samedis, les vacances et les périodes scolaires, afin que ce soit plus clair pour l'utilisateur.

- Un des principes aussi qui est une innovation, c'est une meilleure desserte de la « première couronne » d'Aurillac en direction des actifs. Il est vrai qu'aujourd'hui, sur le périurbain, l'essentiel de notre clientèle est constituée par des scolaires. Pour pouvoir capter des actifs, il fallait que nous adaptions un petit peu les horaires. Il est prévu des courses complémentaires sur la première couronne d'Aurillac, au niveau des communes de Jussac, Saint-Paul-des-Landes, Ytrac ; Sansac et Vézac. J'espère ne pas en oublier, c'est à peu près la couronne qui sera un peu mieux desservie qu'elle ne l'est aujourd'hui.

- Nous aurons des tracés globalement peu modifiés, à l'exception des lignes très atypiques puisque nous avons des lignes qui étaient très particulières, très gourmandes en kilomètres et pas forcément très efficaces. Nous avons donc décidé de les modifier de façon importante.

Si je prends cette restructuration sur le périurbain ligne par ligne, je vais vraiment accélérer la présentation pour m'arrêter sur les deux ou trois lignes qui sont les plus impactées.

La ligne A qui dessert Teissières-de-Cornet, Jussac, Reilhac, Naucelles est globalement peu modifiée. Nous y appliquons les principes dont je vous ai parlé tout à l'heure, c'est-à-dire que nous passons en TAD certains arrêts qui sont très excentrés et qui seront en TAD toute l'année. Nous rajoutons des courses sur des secteurs de proximité jusqu'à Jussac.

Sinon, pour les vacances et les samedis, nous sommes sur un fonctionnement identique.

Pour la ligne B qui dessert Crandelles et les Quatre Chemins, là c'est un petit peu la même chose que pour la ligne précédente, il n'y a pas vraiment de modifications de tracé.

Nous avons un passage en TAD pour les arrêts excentrés.

Sinon, ce sont des fonctionnements identiques à ceux que nous connaissons aujourd'hui sur les vacances et les samedis.

Sur la ligne C qui dessert Saint-Paul-des-Landes et Espinat, là aussi il n'y a pas de grosses modifications de tracé.

Nous avons des arrêts excentrés qui passent en TAD.

Il est prévu des courses de proximité jusqu'à Saint-Paul-des-Landes.

Nous aurons un fonctionnement identique à celui d'aujourd'hui pour les samedis et les vacances scolaires.

Pour ce qui est de la ligne D, qui dessert Lacapelle-Viescamp et Ytrac, là aussi pas de grande révolution.

Nous rajoutons une course à destination des actifs jusqu'à Ytrac.

Il est prévu un passage en TAD toute l'année des arrêts qui sont en bout de ligne.

Nous aurons un fonctionnement identique au dispositif actuel pour les samedis et les vacances scolaires.

Pour la ligne E qui dessert Sansac-de-Marmiesse, Le Bex et Crespiat, là aussi nous n'avons pas de grandes modifications du tracé.

Là encore, nous rajoutons une course en direction des actifs à partir de Sansac-de-Marmiesse.

Nous aurons un fonctionnement identique à ce que nous connaissons aujourd'hui pour les samedis et les vacances scolaires.

Pour la ligne F qui dessert Vézac et Arpajon-sur-Cère, nous l'avons couplée avec la ligne FC qui dessert Carlat, Vézac et Arpajon-sur-Cère, sachant que cette ligne FC est aujourd'hui une ligne qui est mutualisée avec le Département de l'Aveyron. Alors, aujourd'hui, nous avons deux lignes. Là aussi, ce n'est pas forcément très lisible pour les usagers. L'idée, c'est, à l'avenir, d'avoir une seule fiche horaire qui reprend les horaires des lignes F et FC, avec les mêmes principes que les autres lignes notamment en direction des actifs.

Pour ce qui concerne la ligne G qui dessert Mandailles, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Lascelles, Velzic et Saint-Simon, là aussi nous avons très peu de modifications.

Sur la ligne H qui dessert Giou-de-Mamou et Yolet, là par contre, c'est une ligne qui est vraiment modifiée puisque c'est une ligne qui n'était pas calquée sur le fonctionnement des autres lignes périurbaines. Du coup, nous la modifions complètement ; ce qui entraîne l'abandon de la desserte des hameaux excentrés, mais, comme M. ROUME l'a souligné, nous allons étudier comment améliorer un peu les choses parce que nous nous sommes aperçus que sur certains hameaux il pouvait y avoir encore quelques usagers. Par contre, globalement, la restructuration de la ligne amène une amélioration avec davantage de courses que ce que nous avons aujourd'hui et surtout une offre pendant les vacances et les samedis, ce que nous n'avions pas aujourd'hui.

Pour la ligne I qui dessert Arpajon-sur-Cère et Senilhes, il y a très peu de modifications. Elle sera reprise par la STABUS.

Sur la ligne J qui dessert Carnéjac et Aurillac, il y a un seul usager aujourd'hui. Elle va être supprimée.

La ligne K qui dessert Mandailles, Lascelles, Marmanhac et Saint-Simon est supprimée en tant que telle puisqu'il y avait très peu d'usagers. Mais par contre nous allons avoir un remplacement, pour les arrêts où nous avons encore des usagers, par des circuits de rabattement vers la ligne G où nous utilisons les moyens du transport scolaire.

Sur la ligne L qui dessert Laroquevieille, Marmanhac et Jussac, il y a très peu de modifications. Nous appliquons les principes que nous appliquons partout ailleurs, notamment sur le passage de certains arrêts en TAD.

La ligne M qui dessert Vezels-Roussy, Labrousse et Arpajon-sur-Cère, c'est une ligne qui n'est pas modifiée.

Je termine très rapidement sur le plan de communication. Vous avez différentes vues qui s'affichent à l'écran, qui vous présentent la nouvelle charte graphique.

M. ROUME.- Il va y avoir un gros plan de communication, nous en prenons l'engagement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour l'ensemble de ces précisions. Effectivement, il faudra que chacun regarde le document parce que c'est un peu difficile à appréhender comme cela oralement.

Jean-Pierre, as-tu terminé la présentation de cette délibération ?

M. ROUME.- S'il n'y a pas de questions ou de remarques, je n'ai rien à rajouter.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°50 est adoptée à l'unanimité.

Nous passons à la délibération n° 51 qui porte sur la création d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue. Jean-Pierre ROUME nous rapporte cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 51 : TRANSPORTS – CRÉATION D'UN TITRE DE TRANSPORT SPÉCIFIQUE POUR LA PÉRIODE DU FESTIVAL DE THÉÂTRE DE RUE À AURILLAC
Rapporteur : M. Jean-Pierre ROUME

M. ROUME.- Je vais essayer d'être très rapide. Vous savez qu'au moment d'ÉCLAT, il y a un service qui est assuré notamment pour faire des liaisons par bus entre les parcs relais, les campings et le centre-ville pour amener les festivaliers aux spectacles. Ces navettes rencontrent un grand succès. En parallèle de ces services exceptionnels qui sont gratuits, il vous est proposé cette année, pour une meilleure utilisation des lignes régulières qui continuent de circuler, de créer un PASS FESTIVAL à 5 € pour les 5 jours du Festival. Voilà en gros l'objet de la délibération, sachant que ce pass sera disponible à la STABUS, à l'Office de Tourisme et à l'accueil du Festival.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Non. La délibération est mise aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°51 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 52 : URBANISME ET HABITAT – AVIS SUR LE PROJET DE SCoT ARRÊTÉ

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous présente la délibération n° 52 qui porte sur l'urbanisme et l'habitat et précisément sur l'avis que nous devons donner sur le projet de SCoT arrêté.

Très rapidement, je vous indique que le Comité Syndical du 7 avril dernier a adopté, à l'unanimité des Intercommunalités qui représentent quand même 87 communes du département, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Je vous renvoie aux documents que vous avez reçus en leur temps sur ces questions-là.

Les trois axes de développement que présente le projet de SCoT sont les suivants :

- le renforcement de l'armature territoriale,
- le développement de l'attractivité économique,
- la préservation et la valorisation de la qualité du cadre de vie.

Je ne vais pas rentrer dans le descriptif d'un document qui est complexe et lourd. Je vous indique simplement que nous entrons dans la phase d'enquête publique qui aura lieu du 11 septembre au 13 octobre. Les dates sont à caler. Il y aura 6 lieux pour les permanences et une ou deux permanences par site. Tout cela est en train de se caler. Vendredi, nous recevons les commissaires enquêteurs pour arrêter le dispositif précis.

Le SCoT passera en Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers le 18 juillet. Ensuite, nous reviendrons devant le Comité Syndical pour l'adoption définitive.

Je passe très rapidement sur ce schéma. C'est très important comme document puisque vous savez que le SCoT va être le document de référence pour élaborer le PLU intercommunal. Ce sera donc un document qu'il conviendra de retravailler et de prendre en compte, chacun dans nos communes, dans l'élaboration du PLUi.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce sujet-là ? Monsieur BRUNEAU, vous avez la parole.

M. BRUNEAU.- La délibération doit être présentée à chaque conseil municipal, dans chaque commune.

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération doit passer dans chaque conseil municipal. S'il n'y a pas de délibération, c'est un accord tacite au bout de trois mois. Donc ne vous en faites pas une obligation absolue. Si vous voulez le passer à votre conseil municipal, une délibération type a été adressée à chaque Maire, mais il est vrai que cela mérite un petit temps d'information auprès de vos conseillers municipaux.

Pas d'autres questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°52 est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous avons une convention importante, qui est la convention-cadre de coopération entre la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Jacques MÉZARD nous rapporte cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 53 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION-CADRE DE COOPÉRATION ENTRE LA CABA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHÂTAIGNERAIE CANTALIENNE

Rapporteur : M. Jacques MÉZARD

M. MÉZARD.- Merci, Monsieur le Président. C'est une délibération importante parce que c'est un effort je crois intéressant de mutualisation du travail entre nos deux collectivités, la CABA et la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des opérations communes avec d'autres collectivités et d'autres communautés de communes, en particulier dans le domaine des déchets. Mais, là, suite à l'élection du Président TEYSSEDOU, j'avais pris contact avec lui et il a été tout à fait d'accord pour que nous avancions vers cette mutualisation. Nos services ont travaillé, j'en remercie d'ailleurs la Direction des deux côtés, pour faire avancer ce dossier avec quatre objectifs considérés comme communs :

- l'accessibilité au territoire,
- l'intelligence du territoire et l'enseignement supérieur,
- le développement touristique,
- et le développement durable du territoire.

La convention prévoit l'engagement d'avoir chaque année au moins une réunion commune des deux Bureaux exécutifs et une réunion de coordination administrative au moins tous les six mois entre les Directions Générales des deux collectivités.

Des services unifiés ou des prestations de services réciproques entre les deux Intercommunalités seront mis en place ensuite, au fur et à mesure que nous pourrons identifier les besoins, avec un conventionnement spécifique.

Déjà, deux domaines de mutualisation ont été identifiés, domaines dans lesquels nos deux Collectivités peuvent mutuellement se porter assistance et constituer des services unifiés :

- Le premier domaine, c'est l'instruction des autorisations au titre du Droit des Sols. Il y a une convention de service unifié qui est proposée ce jour à l'approbation du Conseil.
- Le deuxième domaine, c'est le contrôle technique des installations d'assainissement non collectif pour l'organisation duquel un travail de concertation est actuellement en cours.

Il y a eu un travail important qui a été réalisé par nos deux Directions sur la base d'une volonté politique qui avait été très clairement exprimée, et je crois que c'est aller dans le bon sens quand il y a une volonté commune.

Nous vous proposons donc ce soir d'approuver les termes de cette convention-cadre qui est le début – je le pense et je le souhaite – d'une longue coopération avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cet accord-cadre ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°53 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 54 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE UNIFIÉ – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Rapporteur : M. LE PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération n° 54 s'inscrit dans l'exécution de l'accord-cadre que nous venons de voter et concerne la mise en place du service unifié sur le Droit des Sols puisque, sur les 51 communes que compte la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne, 20 d'entre elles vont voir, à partir du 1^{er} janvier 2018, la suppression de l'intervention des Services de l'État sur l'instruction des dossiers d'urbanisme, et donc, comme nous l'avons fait nous, il convient de trouver le dispositif qui a été, comme vous l'a dit Jacques MÉZARD, décrit de façon globale dans la délibération.

Ce sera un service unifié avec un personnel complémentaire, parce que le nombre d'actes de droit des sols correspond à peu près à ce qui est exécuté aujourd'hui par nos agents au niveau de la Communauté d'Agglomération. Nous avons maintenant quelques éléments chiffrés précis.

En termes financiers, sachez que nous avons, dans le document, 3 600 € HT par an concernant l'investissement et 11 000 € par an pour le fonctionnement qui se rajoutent à la prise en charge du poste par le budget de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne bien entendu.

La relation financière sera entre la Communauté d'Agglomération et la Communauté de Communes, charge à la Communauté de Communes de se retourner vers chacune des Communes membres pour financer cette partie-là. C'est la disposition qui a paru la plus simple à tout le monde. Nous pouvons espérer que le service sera ainsi renforcé. Le fait que ce soit un travail en pool devrait peut-être permettre une spécialisation selon les types d'autorisation parce que tout cela est techniquement compliqué, juridiquement complexe et favorise les contentieux. Il faut donc vraiment que nous ayons une prestation à la hauteur de ce qui est, je crois, fait au niveau des communes de la Communauté d'Agglomération à l'échelle de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne.

Je ne vais pas plus loin. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n°54 est adoptée à l'unanimité.

Nous allons terminer notre réunion par le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération que je laisse le soin à Jacques MÉZARD de nous décrire dans le détail...

DÉLIBÉRATION N° 55 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Rapporteur : M. Jacques MÉZARD

M. MÉZARD.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Je peux le refaire, mais il me semble que je l'ai déjà fait en début de ce Conseil Communautaire en retraçant les éléments essentiels de l'activité de notre Collectivité. J'ajoute d'ailleurs que ce rapport extrêmement intéressant comme chaque année est accompagné du compte administratif que nous avons arrêté ensemble.

Vous aurez aussi, Mesdames et Messieurs les Maires, à communiquer à vos conseils municipaux respectifs, en séance publique et en détail, Monsieur le Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne, cet excellent rapport d'activité 2016 de la CABA.

Je vous demande donc ce soir de prendre acte de sa production et de sa présentation au titre de l'année 2016.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n°55.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Décisions prises depuis le dernier Conseil du 3 avril 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez eu le relevé des décisions prises par le Président et le Bureau. Y a-t-il des remarques particulières sur ces décisions ou pouvons-nous considérer qu'elles sont adoptées ? Pas de remarques.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions. Merci.

Avant de nous retrouver tout à l'heure dans l'Espace des Carmes, je voulais compléter mes félicitations parce que je me suis aperçu que j'avais oublié de féliciter Angélique BRUGERON.

J'avais aussi oublié, parce que je n'avais pas actualisé mon propos, de féliciter Josiane COSTES qui est notre nouvelle sénatrice.

Et puis, je voulais remercier Marie-Pierre LOURS pour le travail qu'elle a effectué au niveau de notre Bureau, qu'elle n'a pu suivre de façon assidue dans la dernière période mais elle nous avait dit qu'elle était à notre disposition et elle avait demandé à ce que son indemnité soit retirée. Merci, Marie-Pierre, pour tout cela.

Rendez-vous donc en bas pour continuer nos échanges dans une forme plus conviviale. Merci à tous.

(La séance est levée à 21 h 05)
